

**AVIS N°2**

**DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL**

**EN VUE DE L'ÉLABORATION D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL  
POUR LA PRÉPARATION DES FUTURS PROGRAMMES  
OPÉRATIONNELS FEDER ET FSE + 2021-2027**

***Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés du Bureau  
par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018***

**BUREAU DU 05 FÉVRIER 2020**

Par courriel en date du 23 décembre 2019, le Conseil régional a consulté le CESER dans le cadre de l'élaboration des futurs programmes opérationnels FEDER et FSE + pour la période 2021-2027.

Le CESER souhaite rappeler les délais restreints qui lui ont été imposés pour l'examen de ce diagnostic, affectant l'exhaustivité de son avis. Celui-ci sera donc abondé *in itinere* par les travaux réalisés au sein des ateliers thématiques qui se dérouleront dans les prochaines semaines. Par ailleurs, le CESER note que dans certaines régions françaises (Normandie, Guadeloupe etc.), les travaux préparatoires sur les futurs programmes opérationnels ont été réalisés largement en amont, laissant ainsi le temps nécessaire à la réflexion et à la concertation, au regard du caractère stratégique de ces sujets pour le développement du territoire.

Malgré tout, pour respecter le délai qui lui était imparti, il a décidé de répondre à cette saisine en 2 temps :

1. Un premier avis (ci-annexé) a été rendu le 16 janvier questionnant la future architecture générale des POE FEDER et FSE + 2021-2027 découlant des orientations européennes au regard des besoins de notre territoire, mesurés entre autres par des indicateurs européens de compétitivité.

Pour rappel, le CESER avait souligné, en particulier, s'agissant du champ d'intervention de :

- l'OS 1, « Une Europe plus intelligente », qu'il s'avérait crucial de prendre en considération le tissu économique local constitué très majoritairement de TPE-PME. De plus, pour une dynamique d'ancrage territorial, il convenait dès lors d'investir massivement pour les accompagner d'une part, dans leur transition numérique, et d'autre part, de développer la recherche appliquée en leur faveur.
- l'OS 4, « Une Europe plus sociale », l'impérieuse nécessité de mettre en adéquation les Objectifs Stratégiques avec les spécificités du territoire au regard des besoins propres de La Réunion qui requièrent un accompagnement renforcé.

2. Ce présent deuxième avis qui vient compléter sa première analyse selon une approche sectorielle respectant la forme prescrite des tableaux AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) par Objectifs Stratégiques. Le CESER entend répondre à l'exercice demandé en termes de besoins réels et non de choix de priorités à sélectionner dans une exhaustivité qui lui était soumis.

Par ailleurs et dans un souci de respecter la démarche structurante qu'elle s'est imposée pour modéliser sa vision du développement de La Réunion, le CESER a souhaité inscrire les besoins du territoire en phase avec les 7 trajectoires qu'il a posées dans sa contribution du 19 mars 2019 « *Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société : éduquer, bâtir et transmettre* »<sup>1</sup> :

1. Trajectoire territoriale et démographique
2. Trajectoire environnementale
3. Trajectoire économique
4. Trajectoire alimentaire
5. Trajectoire du bonheur & sociale
6. Trajectoire éducative
7. Trajectoire citoyenne.

---

1 Contribution du CESER « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société : éduquer, bâtir et transmettre » - Assemblée plénière du 19 mars 2019

De plus, dans sa contribution<sup>2</sup> : « *Les indicateurs de transformation du territoire : INDICAT'TER* » le CESER sélectionnait, à partir des données existantes, des indicateurs à ses yeux pertinents illustrant ces trajectoires, dans une double lecture de comparaison territoriale et de mise en lumière de ses singularités.

La finalité de ces réflexions vise à faire émerger des actions s'inscrivant dans les quatre principes définis par le CESER qui doivent structurer, de son point de vue, le pilotage et le financement de l'action publique :

- 1) **Développer les compétences** sur le territoire pour faire de La Réunion une île « intelligente » à partir du renforcement de l'offre de formation qui y existe.
- 2) **Coopérer** au sein d'Espaces d'Intelligence Territoriale (EIT) afin de créer de la valeur collective dans un souci de cohérence globale.
- 3) **Aboutir à la mise en place de plans d'actions partagés** par l'ensemble des acteurs, régionaux et nationaux, du territoire.
- 4) **Responsabiliser** les acteurs, notamment via la culture de l'évaluation, afin de maximiser les retombées (économiques, sociales/sociétales et environnementales) des fonds européens pour notre territoire.

Aussi, pour le CESER, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes opérationnels européens doit s'inscrire dans le schéma suivant :



<sup>2</sup> [Contribution du CESER « Les indicateurs de transformation du territoire : INDICAT'TER » - Assemblée plénière du 15 novembre 2019](#)

## Remarques transversales

### Le CESER

- Insiste, conformément à l'article 4 du projet de règlement européen, sur la nécessité **d'améliorer l'accessibilité des fonds européens** pour les TPE-PME, composant majoritairement le tissu économique de La Réunion, les associations de formation et d'insertion et plus généralement tous les acteurs du territoire pouvant accéder à ces fonds. Il s'agit concernant les TPE-PME :
  - d'accompagner leur croissance et leur transformation numérique par des actions fortes en matière d'investissement,
  - d'améliorer leur position sur le marché intérieur et extérieur
  - de mutualiser, de capitaliser et de partager les expériences pour faire émerger des grappes d'entreprises
  - d'investir sur les liens entre les TPE-PME et la recherche innovation au travers des contrats d'objectifs et de moyens
- Souhaite que puisse émerger une **gouvernance partagée des politiques européennes** sur le territoire au travers de la création d'une commission sectorielle « Europe » au sein de la CTAP<sup>3</sup> élargie visant à une meilleure efficacité de l'action publique régionale, nationale et européenne.
- Rappelle<sup>4</sup> que les besoins ciblés doivent induire des investissements « sur mesure », **adaptés aux spécificités** des régions Ultra-Périphériques (RUP)<sup>5</sup> et à la hauteur de la dynamique de convergence souhaitée pour les RUP, afin de **réduire les écarts de développement** entre La Réunion, région française Ultra-Périphérique, avec les autres régions françaises et celles de l'Union Européenne<sup>6</sup>. En ce sens, il s'agit de proportionner les fonds FEDER et FSE à destination des RUP, au regard de l'article 349 du TFUE<sup>7</sup> et de l'arrêt de 2015 de la CJUE sur Mayotte<sup>8</sup>, de telle sorte qu'ils **correspondent à la réalité des effets de contraintes structurelles permanentes** dans ces territoires et afin de leur garantir un développement durable plus prospère. A titre d'exemple, concernant la politique de cohésion, le soutien à la formation et à l'emploi, relevant des fonds FSE ( Fonds Social Européen), en l'absence de compensation des surcoûts sur le « capital humain » (coûts engendrés par l'éloignement), le CESER s'était associé à la demande conjointe des RUP de renforcer la contribution du FSE notamment par la création d'une dotation additionnelle spécifique à ce programme<sup>9</sup>. D'une façon générale, la bonne mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositifs dérogatoires, adaptés aux spécificités des RUP, requiert un **accompagnement renforcé**, en termes de lisibilité et de simplification des procédures<sup>10</sup>.

---

3 Conférence Territoriale de l'Action Publique

4 Contribution du CESER sur l'allocation additionnelle spécifique de compensation des surcoûts allouée aux RUP - Assemblée plénière du 9 avril 2018.

5 Contribution du CESER sur l'allocation additionnelle spécifique de compensation des surcoûts allouée aux RUP - Assemblée plénière du 9 avril 2018.

6 [Contribution du CESER en vue de l'élaboration du Mémoire des RUP 2017 – Assemblée plénière du 30 janvier 2017](#)

7 Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne

8 Cour de Justice de l'Union Européenne, n°C-132/14, Arrêt de la Cour, 15 décembre 2015, Parlement Européen et Commission Européenne contre Conseil de l'Union Européenne

9 [Contribution du CESER sur l'allocation additionnelle spécifique de compensation des surcoûts allouée aux RUP - Assemblée plénière du 9 avril 2018](#)

10 [Contribution du CESER sur l'allocation additionnelle spécifique de compensation des surcoûts allouée aux RUP - Assemblée plénière du 9 avril 2018](#)

- Insiste sur le fait que **la priorisation des besoins et des actions qui en découlent doivent être en lien avec des indicateurs européens**, notamment les RCI<sup>11</sup>. Cette corrélation permettrait une sélection cohérente et optimale des priorités à retenir suite au diagnostic.
- Réitère<sup>12</sup>, face à la complexification des procédures, la **nécessité de prendre en considération les difficultés techniques et financières** liées aux obligations réglementaires européennes en matière de dématérialisation et de trouver un mode opératoire à même de répondre aux **besoins de trésorerie** connus par tout opérateur bénéficiaire à l'entrée dans un dispositif soutenu par un financement européen.

## **Principales attentes**

### **OS 1 : Europe plus intelligente**

- Soutenir et développer les relais de croissance économique portés par les TPE-PME (tourisme, agroalimentaire, mer, énergie, recherche innovation)
- Améliorer le maillage de l'offre de recherche des structures de recherche avec les besoins du tissu économique local

### **OS 2 : Europe plus verte**

- Développer les filières ENR pour atteindre les objectifs de la PPE de La Réunion et diminuer sa dépendance aux énergies fossiles
- Renforcer les actions en faveur d'une meilleure efficacité et sobriété énergétique
- Améliorer la qualité de l'eau à La Réunion
- Mieux gérer la ressource en eau
- Améliorer la gestion des déchets
- Développer les filières d'économie circulaire et de recyclage en faveur d'une trajectoire zéro déchet qui nécessite une meilleure responsabilité du stock actuel
- Renforcer les actions de protection de la biodiversité réunionnaise
- Améliorer la résilience du territoire face aux effets du changement climatique

### **OS 3 : Europe plus connectée**

- Dynamiser la filière numérique
- Faire du tourisme un vecteur de développement économique et social
- Développer une culture de la mobilité dès le plus jeune âge
- Offrir aux jeunes l'opportunité du retour au territoire afin d'assurer un retour sur investissement pour le territoire
- Développer une politique de transport multimodal, durable et alternatif à la voiture

### **OS 4 : Europe plus sociale**

- Prendre en compte l'évolution de la population réunionnaise dans les différentes politiques publiques
- Rehausser le niveau de vie des Réunionnais.es
- Combattre les inégalités professionnelles et salariales
- Développer la prévention des risques en matière de santé
- Réhabiliter les logements insalubres et construire de nouveaux logements

11 Regional Competitiveness Index

12 Avis du CESER « Les RAMO (Rapports Annuels de Mise en Oeuvre) des programmes opérationnels européens pour l'année 2018 – Assemblée plénière du 18 juin 2019

- Renforcer les compétences de base de la population réunionnaise
- Améliorer la formation tout au long de la vie
- Accompagner les élèves à la réussite de leurs parcours scolaires
- Améliorer la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur des bacheliers, en particulier ceux issus de l'enseignement professionnel initial
- Améliorer l'accès à l'emploi ou à la formation pour les personnes les plus en difficulté

#### **OS 5 : Europe plus proche des citoyens**

- Assurer une meilleure prise en compte et proximité avec les citoyens dans la construction et la mise en œuvre des politiques publiques
- Assurer une politique d'aménagement plus équilibrée des territoires
- Améliorer l'accessibilité et la visibilité des fonds européens

Ce faisant, vous trouverez ci-après l'analyse détaillée du CESER attendue sous forme de tableaux AFOM.

**OS 1 UNE EUROPE PLUS INTELLIGENTE**

THEMATIQUES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	Trajectoire Citoyenne Trajectoire Economique Trajectoire Territoriale et démographique Trajectoire Environnementale Trajectoire Educative Trajectoire Alimentaire Trajectoire Sociale et de bonheur		
<b>Territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamisme économique territorial</li> <li>- Réseau d'acteurs dynamique</li> <li>- Existence de grappes d'entreprise dans 3 secteurs : énergie, mer et aéronautique et d'un pôle de compétitivité</li> <li>- Stabilité de l'environnement économique, juridique et politique</li> <li>- Population jeune et de mieux en mieux formée</li> <li>- Richesse culturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tissu économique essentiellement constitué de PME et TPE</li> <li>- Faiblesse de l'encadrement au sein des entreprises</li> <li>- Manque d'animation au niveau des clusters</li> <li>- Insuffisance de création d'emplois par rapport aux besoins du territoire</li> <li>- Insuffisance du foncier et de l'immobilier d'entreprise</li> <li>- Complexité de la mobilisation des fonds européens pour les TPE/PME</li> <li>- Difficultés à réaliser des économies d'échelles (due à l'isolement géographique, l'étroitesse du marché local, la taille des entreprises, la concurrence des produits importés...)</li> <li>- Contribution du CESER sur l'allocation additionnelle spécifique de compensation des surcoûts allouée aux RUP- Assemblée plénière du 9 avril 2018</li> <li>- Coût de la chaîne logistique d'import (transport, coût en douane, stockage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité de l'économie locale à développer encore des parts de marchés (TIC, Tourisme, Agro-nutrition) sur le territoire et en externe</li> <li>- Nombreux projets innovants à soutenir</li> <li>- Appartenance à l'Union Européenne</li> <li>- Insertion régionale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre importants d'entreprises qui n'accèdent pas au fonds européens</li> <li>- Fragilité et dépendance des entreprises à de nombreux facteurs exogènes</li> <li>- Isolement insulaire</li> <li>- Dépendance de certains secteurs comme le BTP à la commande publique et au coût des matières premières</li> </ul>			
<b>BESOIN</b>							
<b>Soutenir et développer les relais de croissance économique portés par les TPE-PME (tourisme, mer, énergie, recherche innovation)</b>							
<b>Elever les compétences</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager les connaissances de chaque secteur au sein de structures de pilotage</li> <li>- Développer les compétences en matière de spécialisation intelligente et dans l'accompagnement des transitions économiques</li> </ul>							
<b>Coopérer</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des espaces d'intelligence territoriale afin de réunir les acteurs publics et privés pour partager le constat et penser les solutions à mettre en oeuvre</li> <li>- Améliorer le fléchage du financement des "clusters"</li> </ul>							

<b>Agir</b> - Offrir une ingénierie financière adapté aux besoins de financement des entreprises au travers des contrats d'objectifs et de performance - Relocaliser les activités et les entreprises telles que défendues dans l'Etude REELLE de la CPME et accompagnées par les EPCI et le réseau des développeurs économiques locaux (DEL) - Accompagner la création de grappes d'entreprise afin d'apporter des réponses efficaces à la globalisation et la mutualisation des besoins <b>Contribution du CESER en vue de l'élaboration du prochain Memorandum des RUP 2017 - Assemblée plénière du 30 janvier 2017</b> - Accompagner la diversification industrielle dans le cadre de l'import-substitution - Favoriser l'attractivité du territoire en soutenant les projets de joint venture (pour les TPE - PME par la mutualisation et le travail en réseaux) permettant de localiser du savoir faire apporté par l'extérieur (évitant ainsi la désresponsabilisation des acteurs "étrangers") <b>Avis du CESER sur les documents budgétaires du Conseil régional (OB, BP et BA/CA 2014 à 2019)</b> - Mener des actions au sein de chaque secteur porteur afin de développer les activités et l'emploi - Soutenir et accompagner l'insertion économique régionale (PRIE) - Consolider et développer les secteurs traditionnels de l'économie locale comme l'agriculture - Développer le maillage entre recherche/innovation et mise en marché économique - Augmenter la création d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition, pêche) - Accompagner la création de foncier et d'immobilier d'entreprise - Mettre en place des structures d'ingénierie de montages de projet et de mobilisation des fonds européens au regard des indicateurs de compétitivité - Soutenir les entreprises engagés dans une démarche de RSE <b>Contribution du CESER sur l'allocation supplémentaire spécifique de compensation des surcoûts alloués aux RUP - Assemblée plénière du 9 avril 2018</b> - Renforcer l'attractivité du territoire au travers d'une stratégie de marketing territorial et de mise à disposition de foncier économique																				
<b>Responsabiliser</b> - Veiller au respect de la conditionnalité des aides apportées notamment en matière de création d'emplois																				
<b>Innovation et Recherche</b>	- Existence de structures de recherche et d'innovation et de structures d'accompagnement - Existence de clusters thématiques support aux actions de recherche et d'innovation - Fiscalité de la recherche favorable - Place importante de la recherche au sein des formations universitaires à La Réunion - Liens favorables entre les centres de recherche européens et étrangers, notamment de la zone océan Indien et dans différents domaines (droit, économie, histoire,...) - Plateformes technologiques en matière de recherche-développement et d'innovation de qualité	- Manque de maillage et de partenariats entre le secteur économique et les structures de recherche/innovation - Manque de vulgarisation de la connaissance - Manque de visibilité des thèmes de recherche et leurs liens avec le territoire ainsi que leurs retombées pour celui-ci - Nombre limité de chercheurs du secteur public en collaboration avec les entreprises - Manque de partenariats entre les chercheurs réunionnais et les partenaires européens - Une recherche/innovation non suffisamment tournée vers la résolution de problèmes économiques - Nombre limité de chercheurs du secteur privé	- Possibilité de rayonner dans le bassin océan Indien et liens avec l'Union Européenne Contribution du CESER en vue de l'élaboration du prochain memorandum des RUP 2017- Assemblée plénière du 30 janvier 2017 - Développement du maillage Recherche/innovation vers la mise en marché - Présence de 21 unités de recherche reconnues par le ministère dont 9 Unités Mixtes de Recherche et 12 équipes d'accueil, 3 structures fédératives pluridisciplinaires, 2 écoles doctorales pluridisciplinaires - Opportunités de développement des connaissances fondamentales et appliquées dans la recherche tropicale Contribution du CESER sur l'allocation supplémentaire spécifique de compensation des surcoûts alloués aux RUP - Assemblée plénière du 9 avril 2018	- Risque que les résultats de la recherche et de l'innovation soient exploités ailleurs sans retombées spécifiques pour le territoire																
	<b>BESOIN</b>																			
<b>Améliorer le maillage de l'offre de recherche des structures de recherche avec les besoins du tissu économique local</b>																				
<b>Elever les compétences</b> - Partager et vulgariser la connaissance issue de la recherche innovation auprès des acteurs tant institutionnels que de terrains																				
<b>Coopérer</b> - Créer des clusters dans les champs où ils n'existent pas encore et dynamiser ceux qui ont besoin de l'être - Promouvoir la mobilité des chercheurs vers le monde de l'entreprise à temps partiel																				
<b>Agir</b> - Faire des technopoles les leaders de la recherche développement à La Réunion - Inclure au bénéfice des structures d'accompagnement une notion de succès fees dans les programmes de R&D financés lorsque la mise en marché est concluante - Soutenir les actions liées à la recherche pour augmenter le potentiel recherche-développement-innovation sur le territoire réunionnais																				
<b>Responsabiliser</b> - Renforcer l'évaluation ex-ante des projets de recherche																				

OS 2 UNE EUROPE PLUS VERTE

THEMATIQUES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	Trajectoire Citoyenne	Trajectoire Economique	Trajectoire Territoriale et démographique	Trajectoire Environnementale	Trajectoire Educative	Trajectoire Alimentaire	Trajectoire Sociale et de bonheur
<p><b>Energies Renouvelables (ENR) et Efficacité Energétique</b></p>	<p>- Abondance et diversité des ressources naturelles pouvant être utilisées dans le développement des ENR (vent, biomasse, soleil, eau, mer, géothermie)                      - Dynamisme d'une filière photovoltaïque structurée faisant de La Réunion une des régions françaises les plus avancées dans ce domaine                      La production photovoltaïque représente 8.6% de la production électrique à La Réunion contre 1.9% de la production électrique métropolitaine                      Rapport Horizon Réunion, Bilan énergétique de la Réunion, 2019                      - Diversité des moyens de production électrique provenant des énergies renouvelables                      La production électrique provenant des énergies renouvelables était de 36.5% en 2018                      Rapport Horizon Réunion, Bilan énergétique de la Réunion, 2019                      - De nombreux outils financiers en faveur du développement des ENR et de la Maîtrise De l'Energie (FEDER, ADEME, Région, AFD, BPI France etc.)                      - Dynamisme de l'écosystème d'acteurs avec un opérateur historique (EDF), des producteurs d'énergies renouvelables (EDF, Albioma, Sorun), des structures d'accompagnement (Ademe, Horizon réunion, Témergie etc.), des start up innovantes (Réuniwatt) et un lieu de réflexion (Cluster Green)                      - Une gouvernance de l'énergie gérée par un comité stratégique (Conseil régional, départemental, Préfet, ADEME, SIDELEC et EDF), en concertation avec les citoyens                      - Existence de laboratoires de recherche pour améliorer le bâti face aux enjeux énergétiques comme le CIRBAT (Centre d'Innovation et de Recherche sur le Bâti Tropical)</p>	<p>- Ancienneté du réseau électrique et manque de fiabilité et d'adaptation face à l'arrivée massive d'ENR intermittentes                      - Forte dépendance aux énergies fossiles importées                      En 2018, le taux de dépendance énergétique est de 87.2%                      Rapport Horizon Réunion, Bilan énergétique de la Réunion, 2019                      - Déséquilibre des infrastructures électriques entre le nord et le sud avec une concentration des principaux moyens de production dans le nord                      - Manque d'infrastructures de stockage de l'énergie                      - Fort enjeu de précarité énergétique du fait du taux de pauvreté élevé à La Réunion                      - Forte consommation d'énergies fossiles au sein du secteur transport du fait notamment du manque d'alternatives à la voiture et de l'aspect insulaire qui appelle des déplacements aériens importants                      - Faible part de bâtiments Haute Qualité Environnementale (HQE)                      - Difficultés et délais de montage de projets                      - Manque de visibilité, d'accessibilité et de simplicité de certains dispositifs d'aides notamment pour les particuliers pour l'installation de dispositifs d'énergies durables                      - Manque de complémentarités entre les aides existantes                      - Manque de coopérations sur le bassin régional océan Indien dans le domaine de l'énergie                      - Manque d'anticipation et d'adaptation de l'offre de formation au regard des nouveaux métiers induits par la transition énergétique                      - Insuffisance de la conscientisation et de l'éducation en matière de transition énergétique</p>	<p>- Augmentation de la production électrique d'origine renouvelable                      La production électrique d'origine renouvelable a augmenté de 11.5% par rapport à 2017, notamment grâce à une forte augmentation de la production hydroélectrique (+42.4%)                      Rapport Horizon Réunion, Bilan énergétique de la Réunion, 2019                      - Fort potentiel de développement des ENR dans tous les secteurs (terre et mer) comme par exemple la filière canne énergie, la valorisation des déchets verts, la méthanisation au sein des élevages et l'hydrogène                      - Légère diminution de la consommation électrique                      On estime que les actions d'efficacité énergétique ont permis d'éviter une consommation de 52 GWh                      Rapport Horizon Réunion, Bilan énergétique de la Réunion, 2019                      - Fort potentiel d'emplois dans le domaine de la MDE                      - Fort potentiel de performance énergétique et d'économies d'énergie dans de nombreux secteurs d'activités publics et privés                      - Adoption de textes et stratégies au niveau international (Objectifs de Développement Durable), européen (Pacte Vert), national (loi de transition énergétique de 2015, article L.100-4 du Code de l'Energie) qui donnent un cadre commun pour la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs                      - Au niveau régional, un objectif ambitieux de mix énergétique 100% ENR d'ici 2030 porté par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) à adopter et un Schéma Régional Biomasse (SRB) qui ambitionne de valoriser au mieux la biomasse                      - Réflexion sur le développement des projets citoyens et participatifs de production d'ENR</p>	<p>- Dépendance de certaines ressources locales d'ENR aux conditions météorologiques (pluviométrie etc.) et de la production agricole (biomasse)                      Les ressources locales valorisées ont diminué de 2.6% entre 2017 et 2018. L'année 2018 a été marquée par une pluviométrie en moyenne supérieure aux normales, ce qui explique la forte augmentation de la production hydroélectrique (+42,4% entre 2017 et 2018). Cependant, la récolte sucrière a été bien moins bonne cette année avec une baisse de 23,9% du tonnage de canne à sucre en 2018 par rapport à 2017.                      Rapport Horizon Réunion, Bilan énergétique de la Réunion, 2019                      - Augmentation de la consommation des énergies fossiles plus importante que l'augmentation des ressources locales                      Le taux de croissance annuel moyen entre 2000 et 2018 pour la consommation de ressources locales est de 1% et ce taux est de 1.9% pour la consommation d'énergies fossiles.                      Rapport Horizon Réunion, Bilan énergétique de La Réunion, 2019                      - Forte dépendance aux énergies fossiles, ressources limitées dont le prix est soumis à la variabilité des marchés, dans le secteur des transports notamment                      Une augmentation de 5.9% de la consommation de carburants pour le transport a été constatée entre 2014 et 2018, alors que la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) 2018-2023 fixait pour 2018 une diminution de 4% de la consommation d'énergies fossiles pour le transport par rapport à 2014.                      Rapport Horizon Réunion, Bilan énergétique de la Réunion, 2019                      - Pression foncière pouvant freiner l'implantation de certains types d'ENR (solaire et éolien) en concurrence avec les surfaces agricoles notamment</p>							
<p align="center"><b>BESOIN</b>                      Développer les filières ENR pour atteindre les objectifs de la PPE et diminuer la dépendance aux énergies fossiles</p>											

<p><b>Elever les compétences</b>  <b>Contribution du CESER "Pour réussir la trajectoire énergétique" - Assemblée plénière du 5 juillet 2019</b>  - Développer des parcours académiques et des formations en lien avec les nouveaux métiers de la transition énergétique  - Poursuivre les recherches sur les filières potentielles d'ENR comme la filière canne énergie, les solutions de stockage hydrogène  - Monter en compétence les professionnels réunionnais du bâtiment</p>																																																												
<p><b>Coopérer</b>  <b>Contribution du CESER "Pour réussir la trajectoire énergétique" - Assemblée plénière du 5 juillet 2019</b>  - Encourager la coopération au sein du bassin régional océan Indien sur les sujets énergétiques afin d'agir en partenariat sur les effets du changement climatique auxquels les pays de la zone sont particulièrement exposés  - Intégrer les enjeux de formation aux nouveaux métiers de la transition énergétique dans la réflexion autour de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences Territoriale (GPEECT)</p>																																																												
<p><b>Agir</b>  <b>Contribution du CESER "Pour réussir la trajectoire énergétique" - Assemblée plénière du 5 juillet 2019</b>  - Soutenir le renforcement et la modernisation du réseau électrique, notamment dans les zones où les moyens de production sont faibles (sud et ouest)  - Renforcer la production éolienne au moyen de nouveaux parcs modernes plus performants notamment sur les façades Sud, Est et Nord-Est  - Développer les solutions de capacités de stockage d'énergie pour pallier le caractère intermittent de la production afin de faciliter la montée en puissance des énergies renouvelables  - Soutenir les projets territoriaux de valorisation de la biomasse comme la "méthanisation à la ferme" notamment à travers le développement de microgrids dans le respect du Schéma Régional Biomasse (SRB)  - Développer les alternatives de déplacement autre que la voiture individuelle  - Créer des outils ou dispositifs pour accompagner le développement de coopératives citoyennes de production d'ENR  - Accentuer la visibilité et l'accessibilité des aides en faveur de l'installation de dispositifs d'énergies durables chez les particuliers notamment  - Co-construire et développer de nouvelles synergies sur la rénovation énergétique des bâtiments  <b>Rapport "L'électricité : un enjeu de développement pour La Réunion" - Assemblée plénière du 18 octobre 2010</b>  - Développer les microcentrales hydroélectriques</p>																																																												
<p><b>Responsabiliser</b>  <b>Contribution du CESER "Pour réussir la trajectoire énergétique" - Assemblée plénière du 5 juillet 2019</b>  - Mettre en oeuvre une évaluation ex ante de type "Evaluation Socio-Economique (ESE) afin de disposer d'indicateurs d'impact et de données sur les retombées économiques, sociales et environnementales des actions envisagées dans le cadre de la PPE  - Développer des indicateurs de cibles à court, moyen et long terme et donc d'investissements en matière de capacité de stockage et d'absorption par le réseau électrique  - Sensibiliser le grand public aux ENR pour favoriser l'acceptabilité des projets</p>																																																												
<b>BESOIN</b>																																																												
<b>Renforcer les actions en faveur d'une meilleure efficacité et sobriété énergétique</b>																																																												
<p><b>Elever les compétences</b>  <b>Contribution du CESER "Pour réussir la trajectoire énergétique" - Assemblée plénière du 5 juillet 2019</b>  - S'assurer de la formation régulière des agents qui interagissent avec le public en matière de sensibilisation aux éco-comportements dans le domaine de l'énergie</p>																																																												
<p><b>Coopérer</b>  - Installer un guichet unique de financement (Région, ADEME, FEDER, AFD, BPI France etc.) rassemblant les aides et finançant les projets d'efficacité énergétique  <b>Contribution du CESER "Pour réussir la trajectoire énergétique" - Assemblée plénière du 5 juillet 2019</b>  - Contractualiser avec les structures de l'éducation populaire pour remplir les objectifs spécifiques liés à la MDE, y compris en matière d'accompagnement aux publics en difficultés</p>																																																												
<p><b>Agir</b>  <b>Contribution du CESER "Pour réussir la trajectoire énergétique" - Assemblée plénière du 5 juillet 2019</b>  - Accentuer les actions en matière de Maîtrise de l'Energie (MDE)  - Encourager les actions en faveur de la sobriété énergétique en lien avec l'objectif de réduction de la consommation électrique inscrit dans la PPE  - Favoriser les projets bas carbone notamment dans la rénovation et la construction de logement  - Soutenir les dispositifs luttant contre la précarité énergétique à travers le prisme de l'efficacité énergétique</p>																																																												
<p><b>Responsabiliser</b>  <b>Contribution du CESER "Pour réussir la trajectoire énergétique" - Assemblée plénière du 5 juillet 2019</b>  - Faire évoluer le Programme Régional de Maîtrise de l'Energie (PRME) en Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) afin de porter une véritable ambition pour la rénovation thermique des logements et bâtiments notamment  - Sensibiliser le grand public sur les notions d'efficacité et de sobriété énergétique</p>																																																												

Eau	<p>- Climat tropical humide favorisant une ressource en eau abondante Comité de l'eau et de la biodiversité "Etat des lieux 2019 du bassin Réunion", janvier 2020</p>	<p>- Qualité des eaux dégradée et qui varie selon les régions <i>Une eau de plus en plus impactée par le sel, les herbicides et les médicaments</i> Office de l'Eau, Chroniques de l'eau Réunion, 13 septembre 2019 - Manque d'infrastructures de captage de l'eau</p>	<p>- Diminution de l'assainissement non collectif au profit de l'assainissement collectif <i>L'évolution de la part de l'assainissement non collectif à la Réunion sur les dernières années montre une diminution significative de ce mode de traitement à la parcelle au profit de l'assainissement collectif, passant de 58% en 2009 à 48% en 2016.</i> Comité de l'eau et de la biodiversité "Etat des lieux 2019 du bassin Réunion", janvier 2020</p>	<p>- Le changement climatique accentue les risques de sécheresses, d'inondations, de salinisation de l'eau douce et d'érosion des sols - Une croissance démographique qui exerce une pression sur l'assainissement collectif Comité de l'eau et de la biodiversité "Etat des lieux 2019 du bassin Réunion", janvier 2020 - Phénomène d'urbanisation renforce l'imperméabilisation des terres, affectant le remplissage des nappes phréatiques et engendre diverses pollutions du fait du ruissellement urbain - Poids des activités anthropiques qui pèsent sur la préservation de la ressource eau</p>															
		<p>- Vulnérabilité des nappes souterraines face à la pollution - Hétérogénéité de la répartition des ressources en eau : une grande dissymétrie entre l'ouest et l'est de l'île <i>A l'Ouest, les précipitations sont peu abondantes alors qu'à l'est, les cumuls de pluie atteignent des valeurs dépassant les 10 mètres par an, ce qui est tout à fait exceptionnel à l'échelle mondiale</i> Comité de l'eau et de la biodiversité "Etat des lieux 2019 du bassin Réunion", janvier 2020 - Forte part de l'assainissement non collectif favorisant la pollution domestique <i>48% des foyers réunionnais sont usagers du service d'assainissement non collectif.</i> Comité de l'eau et de la biodiversité "Etat des lieux 2019 du bassin Réunion", janvier 2020 - Manque d'usines de potabilisation sur le territoire - Hétérogénéité du réseau de conduite d'eau potable en termes de matériaux et de niveau de dégradation Rapport du CESER " Mieux connaître et mieux gérer l'eau à La Réunion" - Assemblée plénière du 1er Décembre 2017</p>	<p>- Développement de l'agriculture raisonnée et de pratiques plus écologiques préservant la pollution des sols et des nappes phréatiques - Cadre législatif (directive européenne Cadre sur l'Eau, directive "nitrate" etc.) et programmatique (SDAGE) contraignant qui visent à la préservation de la ressource eau et à la reconquête de sa qualité</p>																
<b>BESOIN</b> <b>Améliorer la qualité de l'eau à La Réunion</b>																			
<b>Elever les compétences</b>																			
<b>Coopérer</b>																			
- Créer une instance d'intelligence territoriale travaillant à un plan d'actions concerté en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau à La Réunion																			
<b>Agir</b>																			
<b>Rapport du CESER " Mieux connaître et mieux gérer l'eau à La Réunion" - Assemblée plénière du 1er Décembre 2017</b>																			
- Soutenir la création d'usines de potabilisation de l'eau																			
- Poursuivre l'instauration de périmètres de protection autour des captages destinés à la consommation humaine afin de les protéger contre les risques de pollution																			
- Encourager la lutte contre les pollutions																			
- Encourager le développement de filières, notamment agricoles, économes en intrant et respectueuses du cycle de l'eau																			
- Etendre à un plus grand nombre de logements, le raccordement à l'assainissement collectif																			
<b>Responsabiliser</b>																			
- Améliorer les systèmes d'évaluation de la qualité de l'eau pour une meilleure connaissance de l'état de la ressource eau à La Réunion en lien avec les enjeux sanitaires																			
<b>BESOIN</b> <b>Mieux gérer la ressource en eau</b>																			
<b>Elever les compétences</b>																			
- Développer la recherche sur l'amélioration des systèmes de traitement des eaux usées																			
- Encourager la recherche sur les impacts du changement climatique sur la ressource en eau à La Réunion																			
<b>Rapport du CESER " Mieux connaître et mieux gérer l'eau à La Réunion" - Assemblée plénière du 1er Décembre 2017</b>																			
- Réaliser un inventaire le plus exhaustif possible du sous sol réunionnais																			
- Renforcer les dispositifs de formation continue dans le domaine de l'eau																			
<b>Coopérer</b>																			
- Favoriser les gestions collectives d'eau (réserves, retenues collinaires) à l'échelle des bassins de vie et en coopération avec le monde agricole et économique																			

<b>Agir</b> - Intensifier le recyclage des eaux usées - Encourager la préservation des zones humides - Développer les actions favorisant une meilleure adaptation et résilience face au changement climatique <b>Contribution du CESER en vue de l'élaboration du prochain Memorandum des RUP 2017 - Assemblée plénière du 30 janvier 2017</b> - Améliorer l'accès et la recherche de nouvelles ressources, le rendement des réseaux de distribution et leur interconnexion <b>Rapport du CESER " Mieux connaître et mieux gérer l'eau à La Réunion" - Assemblée plénière du 1er Décembre 2017</b> - Favoriser le développement d'infrastructures permettant l'infiltration de l'eau comme les bâtiments HQE - Moderniser les infrastructures de réseau de distribution en eau potable - Améliorer les dispositifs de récupération des eaux pluviales - Intensifier le recyclage des eaux usées dans une logique d'économie circulaire																					
<b>Responsabiliser</b> <b>Rapport du CESER " Mieux connaître et mieux gérer l'eau à La Réunion" - Assemblée plénière du 1er Décembre 2017</b> - Poursuivre les actions de sensibilisation des usagers sur l'optimisation optimale de l'eau notamment en faveur du jeune public																					
<b>Gestion des déchets et Economie circulaire</b>	- Dynamisme du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'économie circulaire (ressourcerie, réparati etc.) - Multiplicité des ressources potentielles renouvelables au sein de filières stratégiques (agroalimentaire etc.) - Partenariat ADEME/Région qui favorise le développement de projets d'économie circulaire et la création d'un écosystème d'acteurs	- Déséquilibre du maillage des déchetteries publiques avec une couverture moindre dans les Hauts - Présence de nombreux dépôts sauvages sur l'ensemble de l'île <i>1919 dépôts recensés en 2015 dont une majorité de véhicule hors d'usage</i> AGORAH, Etat des lieux des dépôts sauvages à La Réunion, septembre 2016 - Délais allongés de nettoyage des dépôts sauvages <i>La durée de vie moyenne d'un dépôt est d'environ 13 mois</i> AGORAH, Etat des lieux des dépôts sauvages à La Réunion, septembre 2016 - Manque de filières de recyclage sur certains types de déchets (déchets métalliques, déchets amiantés etc.) qui sont exportés à l'étranger pour traitement <i>Un taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés de 37%, dont 12% de recyclage sec hors verre. 63% des déchets ménagers et assimilés sont mis en enfouissement</i> AGORAH, Bilan des observatoires 2019, décembre 2019 - Saturation des centres d'enfouissement - Système de tri des déchets peu développé - Manque d'éducation et de responsabilisation de la population sur le tri, la gestion des déchets et les comportements	- Diminution du nombre de déchets ménagers et assimilés collectés <i>Entre 2011 et 2017, le ratio de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant a baissé de 5,9% passant de 636 kg/hab en 2011 à 598,5 kg/hab en 2017</i> AGORAH, Bilan des observatoires 2019, décembre 2019 - L'économie circulaire est un facteur de compétitivité et de création d'emplois pour les entreprises et d'attractivité pour les territoires - Nouvelle vision du déchet comme une valeur ajoutée et un produit énergétique notamment - Nombreux savoirs faire anciens qui s'inscrivent dans la démarche zéro déchet - Création de synergies entre entreprises par la mutualisation de moyens notamment - Emergence de nouveaux métiers et services - Directive cadre sur les déchets incluant depuis 2018 l'économie circulaire - Compétence de la planification de la prévention et la gestion des déchets confiée aux régions (Loi NOTRe) - Cadre législatif de plus en plus contraignant : projet de loi antigaspillage - Développement d'initiatives zéro déchet : consignes, composteurs mutualisés par groupement de maisons	- Dépendance forte des entreprises aux matières premières très souvent venues de l'extérieur - Freins au changement pour les producteurs et les consommateurs - Lien étroit entre les problématiques sanitaires et la gestion des déchets (exemple du chikunguya) - Pollution de l'environnement notamment des cours d'eau du fait des nombreux dépôts sauvages																	
	<b>BESOIN</b> <b>Améliorer la gestion des déchets</b>																				
<b>Elever les compétences</b> - Renforcer l'éducation sur le tri, la gestion des déchets et les éco-comportements																					
<b>Coopérer</b> <b>Avis du CESER sur le "projet Budget Primitif 2020" - Assemblée plénière du 28 janvier 2020</b> - Créer une commission sectorielle sur les déchets au sein de la CTAP élargie <b>Contribution du CESER en vue de l'élaboration du prochain Memorandum des RUP 2017 - Assemblée plénière du 30 janvier 2017</b> - Envisager une coopération régionale pour les déchets amiantés notamment																					

<b>Agir</b> - Moderniser et renforcer les infrastructures de gestion et de traitement des déchets - Créer un système dissuasif visant à limiter les dépôts sauvages notamment dans les ravines et cours d'eau en lien avec les enjeux de qualité de l'eau et de préservation de la biodiversité - Développer de nouvelles filières de recyclage <b>Contribution du CESER en vue de l'élaboration du prochain Memorandum des RUP 2017 - Assemblée plénière du 30 janvier 2017</b> - Promouvoir le développement de réelles filières structurées de traitement et de valorisation des déchets																			
<b>Responsabiliser</b> <b>Avis du CESER sur le "projet de Budget Primitif 2020" - Assemblée plénière du 28 janvier 2020</b> - Adopter le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets rapidement																			
<b>BESOIN</b>																			
<b>Développer les filières d'économie circulaire et de recyclage en faveur d'une trajectoire zéro déchet qui nécessite une meilleure responsabilité du stock actuel</b>																			
<b>Elever les compétences</b> - Développer des projets de Recherche et Développement (R&D) visant à incorporer des matières recyclables dans les chaînes de production ("cuir" d'ananas, chanvre etc.)																			
<b>Coopérer</b> - Créer des espaces d'intelligence territoriale (EIT) avec les acteurs privés et publics sur le thème de l'économie circulaire																			
<b>Agir</b> - Inciter à l'insertion de clauses environnementales liées à l'économie circulaire dans les marchés publics - Soutenir le développement de l'écologie industrielle et territoriale et de l'économie de la fonctionnalité - Soutenir les projets en faveur de l'économie circulaire en lien avec la création d'emplois																			
<b>Responsabiliser</b> <b>Avis du CESER sur le projet de Budget primitif 2020 - Assemblée plénière du 28 janvier 2020</b> - Adopter le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets rapidement - Sensibiliser sur les changements de comportements favorisant le zéro déchet																			

<p><b>Biodiversité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'une diversité de milieux naturels</li> <li>- Taux d'endémisme exceptionnel : <i>La Réunion compte 246 espèces endémiques strictes sur 871 soit un taux d'endémisme strict de 28% pour la flore indigène</i></li> <li>Rapport de la DEAL, "La biodiversité à La Réunion à travers 20 indicateurs", 2017</li> <li>- Nombreux espaces protégés, notamment avec le Parc National dont le cœur couvre 42% de l'île</li> <li><i>Aujourd'hui, 44 % de la surface terrestre de La Réunion possède un statut de protection fort et près de 94 % de la surface encore couverte par des habitats naturels primaires en bon état de conservation est intégré au sein d'une aire protégée.</i></li> <li>Rapport de la DEAL, "La biodiversité à La Réunion à travers 20 indicateurs", 2017</li> <li>- Grandes campagnes de sensibilisation grand public sur la préservation des pétrels de barau qui ont permis d'augmenter le ratio nombre de pétrels récupérés sur le nombre de pétrels échoués</li> <li>- Existence d'un Schéma d'Aménagement Régional (SAR), d'un Parc National et d'une réserve marine qui protègent les espaces naturels et agricoles et tente de contenir l'étalement urbain</li> <li>- Mise en place d'une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) pour coordonner les actions sur la biodiversité</li> <li>- Nombreuses zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (Znieff) couvrant 60% du territoire</li> <li>- Nombreux sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreuses espèces menacées</li> <li><i>Avec 30% de la flore et 22% de la faune en voie de disparition, le niveau d'urgence est très élevé pour la conservation de la nature réunionnaise, et ce d'autant que de nombreuses espèces ont déjà disparu*</i></li> <li>- Nombre important d'espèces invasives</li> <li><i>En 2016, 131 espèces invasives végétales et 14 animales sont comptabilisées à La Réunion*</i></li> <li>- Dégradation du recouvrement en corail des récifs</li> <li><i>Le recouvrement en corail des récifs de La Réunion a continué à diminuer entre 1998 et 2015 (-12.2% en moyenne sur les sept stations de suivi)*</i></li> <li>- Dégradation des habitats littoraux, réservoir de biodiversité, en partie du fait de la forte urbanisation</li> <li><i>Entre 2013 et 2015, seuls 14 % des habitats littoraux ont pu être caractérisés en bon ou très bon état de conservation. En outre, 27 % sont moyennement dégradés et 59 % sont fortement dégradés*</i></li> <li>- Une qualité des milieux aquatiques qui ne répond pas aux objectifs de la directive européenne cadre sur l'eau (DCE) du 21 octobre 2000</li> <li><i>Ainsi, seulement 17 % des masses d'eau de type « cours d'eau » sont en bon état au titre de la DCE, du fait d'un mauvais état bio- logique des indicateurs « poissons » et « macroinvertébrés »*</i></li> <li>- Manque d'éducation de la population réunionnaise sur la nécessité de protéger la biodiversité</li> </ul> <p>*Rapport de la DEAL, "La biodiversité à La Réunion à travers 20 indicateurs", 2017</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La biodiversité, <i>sources de nombreuses activités économiques et services écologiques et fort potentiel d'innovation</i></li> <li>Contribution du CESER en vue de l'élaboration du prochain Memorandum des RUP 2017 - Assemblée plénière du 30 janvier 2017</li> <li>- Un patrimoine floristique et faunistique d'exception reconnu au niveau international qui appelle une responsabilité importante en termes de connaissance et de conservation</li> <li>- Fort potentiel de la filière pharmacopée</li> <li>- Développement d'une filière écotouristique promouvant la biodiversité réunionnaise</li> <li>- Des laboratoires d'expérimentation et des observatoires intéressants la recherche internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la pression de la pollution lumineuse sur les littoraux et les mi pentes de La Réunion provoquant l'échouages d'oiseaux marins</li> <li>- Augmentation des espèces invasives menaçant la biodiversité réunionnaise</li> <li><i>En 2012, le nombre de plantes invasives par rapport au nombre de plantes indigènes était de 11%. Il est passé à 15% en 2016.</i></li> <li>Rapport de la DEAL, "La biodiversité à La Réunion à travers 20 indicateurs", 2017</li> <li>- Pression des activités humaines qui participent à la dégradation des écosystèmes terrestres et marins et à une perte de biodiversité avérée</li> <li>- Un changement climatique qui accroît la pression sur la biodiversité</li> <li>- Arbitrages complexes entre les aspects économiques et environnementaux</li> <li>- Vulnérabilité des récifs coralliens/bassins versants face au changement climatique</li> <li>- Fragmentation des habitats</li> </ul>		
<p><b>BESOINS</b> Renforcer les actions de protection de la biodiversité réunionnaise</p>						
<p><b>Elever les compétences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le travail de connaissance des espèces</li> <li>- Renforcer la formation initiale et continue dans le domaine de la biodiversité</li> <li>- Approfondir les connaissances sur les différentes espèces endémiques et invasives</li> <li>- Développer une stratégie de connaissance sur les conséquences du changement climatique pour prioriser les actions sur les milieux les plus menacés</li> <li>- Financer des diagnostics biodiversité pour des agriculteurs ou entreprises</li> </ul>						
<p><b>Coopérer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'acceptabilité sociale des aires de protection</li> <li>- Créer une instance de coordination pour la lutte contre les espèces invasives</li> </ul>						
<p><b>Agir</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la réalisation et la restauration de corridors écologiques et de trames vertes et bleues</li> <li>- Renforcer les programmes et actions de lutte contre les espèces invasives de manière cohérente à l'échelle de La Réunion</li> <li>- Accentuer la protection des zones littorales moins protégées que les Hauts</li> <li>- Soutenir les initiatives individuelles ou collectives en faveur de la biodiversité</li> </ul>						

<b>Responsabiliser</b> - Actualiser les indicateurs de biodiversité notamment sur les espèces menacées afin de prioriser les actions et politiques de conservation en étant au plus proche de la réalité - Sensibiliser le grand public sur la nécessité de sauvegarder le patrimoine naturel notamment en changeant certaines pratiques - Sensibiliser les élus, maîtres d'ouvrage et acteurs socio-économiques <b>Avus du CESER sur le projet de Stratégie Réunionnaise de la Biodiversité 2012-2020 - Assemblée plénière du 17 avril 2013</b> - Concilier le développement économique avec le souci d'intégrer des approches écologiques										
<b>Adaptation au changement climatique</b>	- Performance du service météo - Bon niveau de gestion des risques climatiques	- Vulnérabilité et non adaptation des infrastructures face au changement climatique (canicule, inondation) notamment sur les logements - Incertitudes sur les conséquences précises du changement climatique sur le territoire et sur leurs temporalités - Des secteurs économiques encore peu résilients face aux risques météorologiques et climatiques - Prise de conscience limitée du grand public et des acteurs publics et privés - Une approche peu transversale des politiques publiques - De nombreux secteurs géographiques à risque (submersion, érosion, inondations, sécheresse etc.) - Une activité agricole dépendante des ressources en eau dans un contexte où les ressources diminuent dans certaines régions de l'île et les conflits d'usage augmentent	- Cadre européen avec le Pacte Vert, national la Trajectoire 5.0 et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie en faveur d'un développement durable et donc résilient face au changement climatique - Existence de laboratoires de recherche sur les effets et solutions au changement climatique qui <i>sont à même de jouer un rôle de plate-forme pour la coopération technologique et scientifique dans leur zone respective</i> Contribution du CESER en vue de l'élaboration du prochain Memorandum des RUP 2017 - Assemblée plénière du 30 janvier 2017	- Vulnérabilité élevée face aux événements climatiques de plus en plus violents ( sécheresse, montée des eaux, canicule, inondations, cyclones etc.) - Des risques climatiques qui pèsent sur les activités économiques avec de possible perte de productivité, revenus et d'emplois. A titre d'exemple, la forte pluviométrie dans les hauts entraîne une diminution de la productivité agricole dans ces zones - Mouvements migratoires en lien avec les catastrophes naturelles (réfugiés climatiques)						
		<b>BESOIN</b>								
<b>Améliorer la résilience du territoire face aux effets du changement climatique</b>										
<b>Elever les compétences</b> - Renforcer la recherche sur les possibilités d'adaptation au changement climatique des différentes filières économiques										
<b>Coopérer</b> - Accentuer la coordination des acteurs publics et privés à travers des stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique au sein de la CTAP élargie par exemple										
<b>Agir</b> - Accompagner les entreprises à anticiper les risques climatiques - Améliorer la résilience des infrastructures (logements etc.)										
<b>Responsabiliser</b> - Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes aux enjeux liés aux changements climatiques et à la résilience										

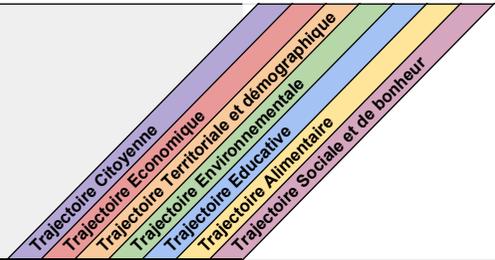
**OS 3 UNE EUROPE PLUS CONNECTEE**

THEMATIQUES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	
					Trajectoire Citoyenne Trajectoire Economique Trajectoire Territoriale et démographique Trajectoire Environnementale Trajectoire Educative Trajectoire Alimentaire Trajectoire Sociale et de bonheur

Numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement en cours du réseau fibrée à l'échelle de l'île</li> <li>- Fort développement des outils numériques et des objets connectés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une fracture numérique (illettrisme)</li> <li><i>En 2017, les seniors de plus de 60 ans sont les plus concernés : 52 % évoquent leur manque de compétences, contre 22 % des moins de 45 ans</i></li> <li>INSEE 2017</li> <li>- Manque de sécurisation des infrastructures de liaison</li> <li>- Coût de la connection encore important</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opportunités des TIC en termes de compétitivité et d'ouverture à de nouveaux marchés</li> <li><i>Il s'agit de combler le fossé en matière de haut débit entre l'Europe et les RUP en agissant sur l'offre, la qualité, le coût et la sécurité des services proposés</i></li> <li>Contribution du CESER en vue de l'élaboration du prochain Memorandum des RUP 2017 - Assemblée plénière du 30 janvier 2017</li> <li>- Capacité de développer des solutions performantes de travail en réseau à l'international</li> <li>- Capacité de développer des filières d'excellence numériques</li> <li>- Capacité à proposer des solutions numériques au reste du monde (recherche et innovation, outils)</li> <li>- Développement d'une offre de formation dans les métiers du numérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des connexions vieillissantes</li> <li>- Vulnérabilité des câbles sous marins sujets aux aléas</li> </ul>														
					<b>BESOIN</b> Dynamiser la filière numérique													
<b>Elever les compétences</b>																		
- Développer une offre de formation internationale dans les métiers du numérique pour en faire un levier de croissance de l'exportation de services et d'insertion régionale																		
<b>Coopérer</b>																		
- Dynamiser les relations au sein de l'ARTIC																		
<b>Agir</b>																		
- Développer des filières numériques d'excellence																		
<b>Responsabiliser</b>																		
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situation géographique et stratégique de La Réunion dans la zone Océan indien</li> <li>- Attractivité touristique (développement des emplois/ développement durable, etc.)</li> <li>- Existence de structures muséales</li> <li>- Inscription de nombreux sites au patrimoine mondial de l'UNESCO</li> <li>- Attractivité de la biodiversité du territoire</li> <li>- Attractivité grâce au tourisme sportif</li> <li>- Bonne qualité du plateau médical et de soins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisante prise en compte de la demande internationale dans l'offre touristique</li> <li>- Forte dépendance du secteur touristique vis à vis de phénomènes exogènes</li> <li>- Manque de maîtrise des langues étrangères dans l'accueil touristique</li> <li>- Manque de foncier et d'aménagement à vocation touristique</li> <li>- Une problématique de déchets nuisant à l'image de l'île</li> <li>- Manque de formation de haut niveau en matière touristique</li> <li>- Peu de compagnies aériennes internationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de nouvelles filières touristiques comme le sport et la santé</li> <li>- Opportunités de création d'emplois en matière de propreté et de mise en valeur du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des comportements des touristes nuisant à l'environnement</li> <li>- Dépendance du secteur à la volatilité des prix des énergies fossiles notamment dans le coût des billets d'avion</li> <li>- Vulnérabilité face aux évènements sanitaires (crise du chikungunya, dengue) et sécuritaires (crise requin)</li> <li>- Volatilité de la demande touristique</li> <li>- Augmentation importante de la taxe carbone sur les billets d'avion</li> </ul>														
					<b>BESOIN</b> Faire du tourisme un vecteur de développement économique et social													
<b>Elever les compétences</b>																		
- Développer une offre de formation internationale dans les métiers du numérique pour en faire un levier de croissance de l'exportation de services et d'insertion régionale																		
<b>Coopérer</b>																		
- Dynamiser les instances ad-hoc du tourisme																		
<b>Agir</b>																		
<b>Avis du CESER sur le rapport d'actualisation du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique (SDATR) - Assemblée plénière du 19 juin 2018</b>																		
- Renforcer l'attractivité touristique au regard de la situation géographique et stratégique de La Réunion, de l'inscription de certains sites au patrimoine mondial de l'UNESCO, de la biodiversité du territoire, notamment en s'appuyant sur les structures muséales existantes et sur le multiculturalisme ambiant																		
- Développer le foncier touristique en lien avec les orientations stratégiques du SDATR																		
- Renforcer les initiatives locales visant à maintenir la qualité des sites emblématiques (nettoyage des déchets, hygiène, sécurité, etc.) en lien avec la création d'emplois locaux																		
<b>Contribution du CESER en vue de l'élaboration du prochain Memorandum des RUP 2017 - Assemblée plénière du 30 janvier 2017</b>																		
- Améliorer l'offre de produits (spécialisés et de qualité) en vue de cibler une clientèle internationale et de faire de La Réunion une destination d'excellence																		
- Renforcer l'ouverture des territoires aux étrangers (politique des visas, nouvelles lignes aériennes)																		

<b>Responsabiliser</b> - Evaluer en continu les actions mises en oeuvre																				
<b>Mobilité</b>	- Situation géographique et stratégique de La Réunion dans la zone Océan indien <i>2 200 étudiants Réunionnais.es titulaires d'au moins un baccalauréat partent en France hexagonale chaque année</i> Panorama Emploi-Formation Réunion, Réunion Prospective Compétences	- Manque d'accompagnement à la mobilité (même financier) et de préparation mobilité Avis du CESER "Les points soumis à l'approbation du comité national de suivi des programmes européens du 23 novembre 2018 - Assemblée plénière du 17 décembre 2018																		
<b>BESOIN</b> Développer une culture de la mobilité dès le plus jeune âge																				
<b>Elever les compétences</b> <b>Avis du CESER sur les documents budgétaires du Conseil régional (OB, BP et BA/CA 2014-2015-2016)</b> - Renforcer les dispositifs d'accompagnement à la mobilité en intégrant systématiquement dans toutes les formations proposées des Sessions d'Adaptation à la Mobilité (SAM) et un Kit Individualisé de préparation à la Mobilité (KIM)																				
<b>Coopérer</b> <b>Avis du CESER sur le projet de Budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2020</b> - Faire converger les politiques publiques de mobilité et de continuité territoriale mises en oeuvre par les différents acteurs et subséquemment, les outils s'y rapportant (différents fonds UE)																				
<b>Agir</b> <b>Réunion du 22 octobre 2018 au CESER avec le Cabinet Ernst et Young mandaté par la DIECCTE Réunion pour mener une évaluation à mi-parcours des mesures de mobilité éducative et professionnelle financées par le FSE au titre de la programmation 2014-2020</b> - Sur l'attractivité en mobilité : Dresser un bilan du dispositif d'Aide à la Mobilité pour les Apprentis (AMA) - Sur la mobilité éducative et professionnelle : (Volet A : LADOM et Volet B : CR _ ancienne programmation fiche 2.07) : Regret sur le désengagement de l'État, s'agissant de la continuité territoriale et de la prise en charge de la mobilité étudiante par LADOM/ Répondre à la problématique de la saturation des lieux de stage et trouver rapidement une issue à la question des surcoûts générés par l'accueil des stagiaires dans les budgets des établissements/ Etendre les démarches de GPEC au national et aux pays de la zone océan Indien. - Sur la mobilité des demandeurs d'emplois : Poursuivre la mise en oeuvre des actions en matière de mobilité professionnelle pour permettre aux candidats à la mobilité d'acquiescer une véritable autonomie/ Mener une réflexion sur une mobilité ciblée vers des métiers en tension recensés notamment dans la zone océan Indien/Mener une réflexion sur l'amélioration des échanges linguistiques de stagiaires en entreprise pour faciliter l'accueil des stagiaires étrangers dans les entreprises réunionnaises																				
<b>Responsabiliser</b> <b>Avis du CESER sur les documents budgétaires du Conseil régional (OB, BP et BA/CA 2014-2015-2016-2017)</b> - Créer de manière effective un Observatoire de la mobilité																				
<b>BESOIN</b> Offrir aux jeunes l'opportunité du retour au territoire afin d'assurer un retour sur investissement pour le territoire																				
<b>Elever les compétences</b> - Créer un observatoire des besoins latents de compétences au niveau du territoire à horizon 5 ans (durée compatible avec un cursus de formation POST BAC)																				
<b>Coopérer</b>																				
<b>Agir</b> <b>Avis du CESER "Les points soumis à l'approbation du comité national de suivi des programmes européens du 23 novembre 2018 - Assemblée plénière du 17 décembre 2018</b> - Communiquer avec la diaspora réunionnaise extérieure sur les offres d'emplois insuffisamment pourvues sur le territoire - Accompagner les entreprises locales qui recrutent des jeunes en retour de mobilité (aides financières à la réinstallation / dispositif social de faveur durant les 12 premiers mois pour les salaires élevés afin de créer de l'attractivité)																				
<b>Responsabiliser</b>																				



THEMATIQUES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES						
<b>Démographie</b>	- Part importante des jeunes au sein de la population <i>En 2019, on estime à 866 5061, le nombre d'habitants à La Réunion dont 36,6 % âgés de 0 à 24 ans.</i> Statistiques locales-Réunion- INSEE - Estimations de population au 1er janvier 2019	- Croissance démographique inachevée	- Loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) - Filière de la silver économie relancée en octobre 2018 par la Ministre de la Santé et des Solidarités - Feuille de route Grand âge et Autonomie du 30 mai 2018 et la concertation dédiée lancée le 1er octobre 2018. - Livre Bleu des Outre-mer de juin 2018 et son axe 10 "Améliorer la qualité de vie des personnes âgées" - Cadre d'orientations stratégiques du Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028 - Plan seniors adopté par le Conseil départemental le 31 octobre 2018	- Vieillessement de la population et impact sur le sociétal (par exemple la perte d'autonomie)						
<b>BESOIN</b>										
<b>Prendre en compte l'évolution de la population réunionnaise dans les différentes politiques publiques</b>										
<b>Elever les compétences</b>										
<b>Rapport du CESER « Le défi de l'union de tous les acteurs du territoire face au vieillissement de la population réunionnaise »- Assemblée plénière du 22 octobre 2019</b>										
- Renforcer les dispositifs d'aide la parentalité à destination des jeunes parents										
- Développer l'économie et les compétences réunionnaises au service des seniors										
<b>Coopérer</b>										
<b>Rapport du CESER « Le défi de l'union de tous les acteurs du territoire face au vieillissement de la population réunionnaise »- Assemblée plénière du 22 octobre 2019</b>										
- Coordonner les politiques publiques sur l'enjeu global du vieillissement de la population										
- Faire converger les politiques publiques menées sur le territoire par les différents acteurs, en fonction des publics bénéficiaires ciblés										
<b>Agir</b>										
<b>Rapport du CESER « Le défi de l'union de tous les acteurs du territoire face au vieillissement de la population réunionnaise »- Assemblée plénière du 22 octobre 2019</b>										
- Mieux penser et construire le cadre de vie pour favoriser le bien vieillir de la population										
- Agir dès maintenant pour améliorer le quotidien des seniors aujourd'hui										
<b>Responsabiliser</b>										
- Evaluer l'impact des politiques publiques menées sur le territoire en fonction des publics ciblés										

<p>Niveau de vie</p>	<p>- Dynamique de l'entrepreneuriat <i>La création d'entreprise rebondit au 3ème trimestre 2019 (+3%) portée par les micro entrepreneurs (+9%)</i> INSEE Note de conjoncture régionale - La Réunion - publiée le 9 janvier 2020 - Dynamisme de l'économie régionale <i>Dynamisme de l'emploi salarié au 3ème trimestre 2019 (+0,6%) mais recul de l'emploi secteur public. Sur un an, l'emploi salarié s'accroît de 84 000 emplois, un rythme 3 fois plus élevé qu'en France (+3,3 % contre 1,0%) grâce au dynamisme du secteur tertiaire marchand</i> INSEE Note de conjoncture régionale - La Réunion - publiée le 9 janvier 2020.</p>	<p>- Problématiques de Chômage/ précarité dans l'emploi/ inégalités dans l'emploi <i>En 2018, on constate 24,3 % de chômage annuel moyen, 50,3 % chômage annuel moyen des 15- 24 ans et 16,6 % chômage annuel moyen chez les 50 ans et +</i> Statistiques locales-Réunion- INSEE - Fort taux de pauvreté <i>En 2017, 38% des Réunionnais vivent sous le seuil métropolitain de pauvreté</i> INSEE Flash, La Réunion, n°169, janvier 2020 <i>A La Réunion, les personnes âgées de plus de 60 ans ont des revenus plus faibles que celles qui vivent en France hexagonale : le taux de pauvreté des réunionnais de 60 ans et + s'élève à 36.8% en 2015 (contre 9% en France hexagonale)</i> Calcul à partir des données INSEE issues du Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) pour l'année 2015 - Situation géographique de La Réunion (surcoûts liés à l'insularité) Contribution du CESER sur l'allocation additionnelle spécifique de compensation des surcoûts alloués aux RUP - Assemblée plénière du 9 avril 2018 - Manque de moyens et d'accompagnement des acteurs associatifs employeurs (problème de subvention / d'aides tandis qu'il existe des acteurs incontournables sur le terrain) <i>Baisse de l'emploi salarié dans les associations en 2018 (1ère baisse de l'emploi salarié depuis 2012, mais remontée au 3ème trimestre 2019)</i> Bilan économique Réunion 2018 -INSEE- publié le 6 juin 2019. - Problèmes de violences (urbaines/ intrafamiliales) - Problématique alimentaire (dont public étudiant)</p>	<p>- Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) Loi du 31 juillet 2014 - Mise en oeuvre de la Charte d'engagements réciproques de la Réunion signée le 21 décembre 2017 par l'État, les collectivités territoriales et le mouvement associatif</p>	<p>- Conséquences sur la santé, sur l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle du public réunionnais - Travail dissimulé - Chômage/ précarité dans l'emploi/ inégalités dans l'emploi</p>											
<b>BESOIN</b> <b>Rehausser le niveau de vie des Réunionnais.es</b>															
<p><b>Elever les compétences</b> <b>Rapport du CESER « Regard sur la pauvreté »- Assemblée plénière du 1er décembre 2017</b> - Agir simultanément sur toute la chaîne du développement sociétal (améliorer la politique d'éducation dès la petite enfance/ sécuriser et renforcer les politiques de l'habitat et du logement / renforcer la prévention en matière de santé/ anticiper les conséquences du vieillissement de la population pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées)</p>															
<p><b>Coopérer</b> <b>Rapport du CESER « Regard sur la pauvreté »- Assemblée plénière du 1er décembre 2017</b> - Faire de la lutte contre la pauvreté une priorité régionale (convergence des acteurs/définition d'un projet global et territorial/ ancrage des politiques publiques/ miser sur l'ESS/ renforcer l'accompagnement du monde associatif)</p>															
<p><b>Agir</b> - Adapter l'aide alimentaire - Donner davantage d'autonomie en matière d'aide alimentaire, notamment concernant les coûts de transport qui y sont liés - Développer les dispositifs d'ingénierie de projets pour les associations</p>															

<b>Responsabiliser</b> <b>Rapport du CESER « Regard sur la pauvreté »- Assemblée plénière du 1er décembre 2017</b> - Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la pauvreté (moyens financiers/ suivi et évaluation des politiques pour une meilleure adaptation aux réalités du territoire)																																					
Société	- Modèle de société, « le vivre ensemble » - Forte multiculturalité	- De nombreuses inégalités femme/homme en matière professionnelle <i>En 2015, le salaire net horaire des femmes à La Réunion est de 12,16 € (contre 13,01€ en moyenne en France) et pour les hommes de 13,18 € (contre 15,69 € en France)</i> <i>En 2016, taux d'emploi des femmes 41,5 % et 50,2 % pour les hommes</i> Statistiques locales-Réunion- INSEE - Manque de moyen pour assurer un dialogue social efficient	- Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est une loi française qui vise à combattre les inégalités entre les femmes et les hommes et qui dispose de généraliser le principe de parité : le principe d'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités s'applique désormais dans tous les secteurs de la vie sociale, du (fédérations sportives, mutuelles, ordres professionnels, commissions consultatives placés auprès du gouvernement, etc.) - Projet de directive européenne sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants, pour une Europe sociale forte et active en faveur de l'égalité professionnelle	- Persistance et accroissement des inégalités en fonction des genres - Forte menace d'exode des cerveaux réunionnais																																	
	<b>BESOIN</b>																																				
<b>Combattre les inégalités professionnelles et salariales</b>																																					
<b>Elever les compétences</b> - Renforcer la formation pour les salariés à temps partiel - Former les inspecteurs du travail, les professionnels de la médecine du travail, les délégués du personnel, les élus syndicaux et les conseillers prud'homaux à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles																																					
<b>Coopérer</b> - Utiliser le dialogue social et territorial																																					
<b>Agir</b> - Mettre à disposition les moyens financiers nécessaires pour la partie salariale dans le cadre de la conduite du dialogue social territorial																																					
<b>Responsabiliser</b>																																					
Santé	- Libre accès aux soins par rapport à la zone OI - Infrastructures de santé remarquables - Existence d'un Centre Hospitalier Universitaire - Existence de produits locaux de qualité (alimentation)	- Manque de solutions pour le maintien à domicile des malades et des personnes âgées <i>A La Réunion, en 2013, les personnes de plus de 60 ans connaissent des situations de dépendance plus précoces et élevées qu'en France hexagonale: 12% des individus de plus de 60 ans (soit 13 500 Réunionnais) perçoivent l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), contre 8% en France hexagonale</i> <i>Parmi les bénéficiaires de l'APA, 27% des bénéficiaires à domicile ont moins de 75 ans (trois fois plus qu'en France) et 38% de bénéficiaires en établissement ont plus de 85 ans (contre 66% en France). Selon l'INSEE, "cette entrée plus précoce en dépendance traduit un processus de vieillissement qui intervient plus tôt sur l'île, en raison de la moins bonne santé des Réunionnais". De plus, 24% de l'ensemble des bénéficiaires de l'APA à domicile sont classés en dépendance lourde contre 19% en France hexagonale</i> INSEE Flash La Réunion n°83, "Une dépendance plus précoce et plus coûteuse", décembre 2016 - Difficultés d'accès aux soins pour certains publics	- Filière du Service A la Personne (SAP) présentant un fort gisement de création d'emploi non "délocalisable", à professionnaliser et structurer Dans ce secteur qui n'est pas complètement structuré, la part de marché des entreprises reste contrainte et limitée à 10% en France quand elle est en moyenne de 26% dans l'Union Européenne	- Problèmes de santé liés à l'alimentation (obésité/diabète/...) - Syndrome d'Alcoolisation Foetale <i>La fréquence d'usage d'alcool à risque chronique concerne 2% des femmes enceintes à La Réunion</i> ARS Océan Indien 2014 - Déséquilibre territorial entre les bassins à La Réunion (pour infrastructures éducatives/hébergement/ de santé...)																																	



<b>Coopérer</b> <b>Rapport du CESER « Regard sur la pauvreté »- Assemblée plénière du 1er décembre 2017</b> - Rendre disponible une boîte à outils complète concernant tous les volets du financement de l'habitat - Instaurer une véritable gouvernance de l'aménagement à La Réunion - Assurer de la visibilité pour tous les acteurs sur les politiques mises en œuvre - Sécuriser et renforcer les politiques de l'habitat et du logement											
<b>Agir</b> <b>Rapport du CESER « Regard sur la pauvreté »- Assemblée plénière du 1er décembre 2017</b> - Donner au Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Habitat des Personnes Défavorisées (PDALHPD) les moyens suffisants à sa mise en œuvre effective - Favoriser les parcours résidentiels dans le parc social											
<b>Responsabiliser</b> <b>Rapport du CESER « Regard sur la pauvreté »- Assemblée plénière du 1er décembre 2017</b> - Disposer d'observatoires pour suivre l'évolution des besoins d'habitat											
<b>Apprentissage des savoirs de base</b>	- Taux de décrochage scolaire en diminution <i>En 2018, 3 206 jeunes concernés par le décrochage scolaire contre 5 885 en 2012</i> SIEI octobre 2018 - Présence d'actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme : Opération "Liv La Caz, Cases à Lire, Ateliers compétences clés et acquisition des compétences clés en situation professionnelle - Présence de plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), de Réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE)	- Taux de décrochage plus élevé qu'en France métropolitaine <i>En 2017, à La Réunion, la taux de décrochage est de 11,2 % contre 8,8 % en métropole</i> Dossier de Presse, Académie de La Réunion 2017 - Taux d'illettrisme élevé <i>En 2011, à La Réunion, l'illettrisme concerne 23 % de la population soit 116 000 personnes contre 7 % en France métropolitaine soit 2.5 millions de personnes</i> «JDC 2016» -Note DEPP –juin 2017 - Absence de diagnostic récent de la situation de l'illettrisme à La Réunion	- Politique de lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire - Scolarisation des enfants de moins de 3 ans	- Exclusion sociale et professionnelle - Manque de cohérence de l'ensemble des dispositifs de lutte contre l'illettrisme menée par les différents partenaires							
<b>BESOIN</b> <b>Renforcer les compétences de base de la population réunionnaise tout au long de la vie</b>											
<b>Elever les compétences</b> - Former aux compétences de base à travers les formations du socle de connaissances et de compétences professionnelles (module lutte contre l'illettrisme, français...)											
<b>Coopérer</b> - Mettre en œuvre le Plan Régional pour la maîtrise des apprentissages et des savoirs de base <b>Rapport du CESER "Pour une île lettrée"- Assemblée plénière du 15 septembre 2010</b> - Renforcer d'abord les actions de lutte contre l'illettrisme au sein des entreprises											
<b>Agir</b> <b>Contribution du CESER « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), faire société : Informer, Bâtir et Transmettre"- Assemblée plénière du 14 mars 2019</b> - Lancer un Grand Plan Territorial pour favoriser l'égalité des chances, la prévention contre l'illettrisme et l'accompagnement à la parentalité dès la petite enfance <b>Avis du CESER sur les Orientation budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2020</b> - Actualiser les données relatives à la problématique de l'illettrisme <b>Rapport du CESER "La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire : un enjeu pour la société réunionnaise"- Assemblée plénière du 1er décembre 2017</b> - Encourager le développement de la prévention précoce contre le décrochage scolaire dans notre Académie											
<b>Responsabiliser</b> <b>Rapport du CESER "Pour une île lettrée"- Assemblée plénière du 15 septembre 2010</b> <b>Rapport du CESER "La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire : un enjeu pour la société réunionnaise"- Assemblée plénière du 1er décembre 2017</b> - Suivre et évaluer l'ensemble des dispositifs, plans et schémas de planification de lutte contre le décrochage scolaire et l'illettrisme - Réaliser une étude d'enquête et communiquer les résultats afin de prendre en compte la capacité d'agir des familles et leurs attentes											

<p><b>Education</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de classes bilingues créole/français dès la maternelle</li> <li>- Rénovation et réhabilitation du bâti scolaire</li> <li>- Taux de réussite au baccalauréat en progression <i>En 2019, le taux de réussite est de 88,1 % contre 85,6 % en 2015</i></li> <li>Tableaux statistiques Academie de La Réunion 2019</li> <li>- Augmentation de l'effectif du second degré <i>A La Réunion, les établissements scolaires publics et privés du second degré scolarisent 107 161 élèves au constat de rentrée 2018, soit 362 inscrits de plus qu'en 2017 (+0,3%, après 0,4% en 2017)</i></li> <li>Note d'information Academie de La Réunion Février 2019</li> <li>- Le numérique au service des apprentissages scolaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surcharge d'effectif des classes de maternelle</li> <li>- Faible volume d'apprentissage des langues étrangères dans les cursus scolaires voire inexistantes dans certaines formations</li> <li>- Déficit de structures d'accueil dans le domaine de la petite enfance <i>Près de 7 196 enfants en liste d'attente dans les EAJE</i></li> <li>OSE Caf de La Réunion 2016</li> <li>- Manque d'accompagnement individuel en matière d'orientation pour les collégiens et lycéens</li> <li>- Vétusté de certains établissements scolaires du primaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Age de l'instruction obligatoire abaissé à 3 ans</li> <li>- Politique de valorisation de la production locale dans les restaurants scolaires</li> <li>- Politique d'épanouissement des jeunes avec une restauration scolaire équilibrée et saine</li> <li>- Politique de soutien à la réussite des élèves et étudiants (aide aux manuels scolaires, POP 3...)</li> <li>- Gisement d'emplois important dans le cadre d'un programme volontariste de rénovation du bâti scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution démographique : nouveaux élèves entrants</li> <li>- Locaux éducatifs insuffisants</li> </ul>										
<p><b>BESOIN</b> Accompagner les élèves à la réussite de leurs parcours scolaires</p>														
<p><b>Elever les compétences</b> - Renforcer la sensibilisation des élèves sur une alimentation plus saine à travers des ateliers éducatifs <b>Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2020 - Assemblée plénière du 28 janvier 2019</b> - Etablir un Plan Stratégique Régional de l'Apprentissage des Langues étrangères</p>														
<p><b>Coopérer</b> - Améliorer la politique d'achat alimentaire au sein des établissements scolaires de manière à valoriser la production locale et une alimentation plus saine <b>Note du CESER "La réforme de l'apprentissage dans le cadre de loi du 5 septembre 2018"- Assemblée plénière du 13 décembre 2019</b> - Informer sur la découverte des métiers et accompagner les jeunes et leurs familles à l'orientation professionnelle <b>Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016- Assemblée plénière du 18 février 2016</b> - Mener une concertation pour définir une politique forte en matière d'apprentissage des langues étrangères - Capitaliser et multiplier les initiatives éducatives réussies visant à renforcer la co-éducation et l'accompagnement à la parentalité</p>														
<p><b>Agir</b> <b>Contribution du CESER "Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société : Informer, Bâtir et Transmettre"- Assemblée plénière du 14 mars 2019</b> - Abaisser l'effectif des élèves de maternelle à 24 sur tout le territoire réunionnais - Contribuer à mettre en place de nouvelles infrastructures d'éducation et à améliorer les infrastructures existantes - Déployer le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)</p>														
<p><b>Responsabiliser</b> - Évaluer l'insertion professionnelle des publics du SPRO</p>														

<b>Enseignement supérieur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'université de La Réunion, seule université française et européenne publique dans la zone océan Indien</li> <li>- Zone géographique attractive pour les étudiants étrangers</li> <li><i>En 2018, l'université de La Réunion accueillait 958 étudiants étrangers</i></li> <li>Les statistiques des inscriptions, Université de La Réunion</li> <li>- Diplômes universitaires reconnus en Europe</li> <li>- Taux d'inscription dans l'enseignement supérieur en progression</li> <li><i>Plus de 682 étudiants inscrits en 2019 par rapport à 2017</i></li> <li>Les statistiques d'inscription Université de La Réunion 2019</li> <li>- Insertion professionnelle rapide pour les jeunes sortants diplômés de l'enseignement supérieur</li> <li><i>En 2015, 40 % des jeunes diplômés du supérieur entre 20 et 29 ans sont en emploi</i></li> <li>INSEE Recensement de la population 2015</li> <li>- Taux de réussite positif en Licence 3 et Master</li> <li>- Démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de logements étudiants</li> <li>- Filières ou spécialisations universitaires inexistantes ou saturées</li> <li>- Taux d'échec important en première année</li> <li>- Faible part de jeunes de 25-29 ans ayant un niveau d'éducation supérieure</li> <li><i>En 2015, 26 % à La Réunion contre 43 % en France hexagonale</i></li> <li>Rapport CESER Indicateur 2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture à l'international dans le cadre des échanges universitaires telle que l'Inde, la Chine, le Québec, Madagascar, l'île Maurice, les Comores ou encore le Mozambique</li> <li>- Développement des filières professionnelles de demain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'hébergement des étudiants</li> </ul>								
<b>BESOIN</b> <b>Améliorer la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur des bacheliers, en particulier ceux issus de l'enseignement professionnel initial</b>												
<b>Elever les compétences</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une meilleure articulation, orientation et information entre les formations en secondaire et les formations universitaires</li> <li>- Développer une pédagogie différenciée afin de mieux prendre en compte les acquis des différents publics accueillis dans l'enseignement supérieur</li> </ul>												
<b>Coopérer</b> <b>Note du CESER "La réforme de l'apprentissage dans le cadre de loi du 5 septembre 2018" - Assemblée plénière du 13 décembre 2019</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographier et développer une application sur les lieux d'hébergement existants pour les rendre accessibles aux étudiants et apprentis</li> </ul>												
<b>Agir</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre à la problématique de logement des étudiants</li> <li>- Informer et orienter les jeunes dès le collège afin qu'ils aient plus de visibilité sur les formations et les métiers du territoire</li> </ul>												
<b>Evaluer</b> <b>Avis du CESER sur le SEFORRE - Assemblée plénière du 13 juin 2017</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer le Schéma Régional de l'Enseignement et des Formations Supérieures et de la Recherche de la Réunion (SEFORRE)</li> <li>- Etablir un diagnostic affiné pour une meilleure définition des besoins en formation des étudiants et du territoire</li> </ul>												

<p><b>Formation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre de formation de haute qualité</li> <li>- Offre de formation professionnelle, continue et initiale diversifiée</li> <li>- Niveau de formation de la population en hausse</li> <li><i>En 2015, 18,1 % de la population sont diplômés de l'enseignement supérieur</i></li> <li>INSEE Recensement de la population 2015</li> <li>- Taux d'accès à l'emploi favorable en sortie de formation en apprentissage</li> <li>- Filières structurées comme l'hôtellerie-restauration avec des plans de formation, GPEC</li> <li>- Présence du CPRDFOP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme qualifiant (30 %) INSEE 2016</li> <li>- 63 000 NEET (Not in Employment, Education or Training) sur le territoire INSEE 2013</li> <li>- Inadéquation entre l'offre de formation et les besoins du monde économique</li> <li>- Difficultés d'insertion professionnelle pour les personnes éloignés de l'emploi</li> <li>- Manque d'innovation pédagogique et numérique au sein des organismes de formation</li> <li>- Part d'apprentis insuffisante</li> <li>- Peu de branches professionnelles structurées</li> <li>- Eloignement géographique qui freine l'accessibilité de certaines formations situées sur le territoire métropolitain</li> <li>- Absence de formation supérieure professionnelle pour les jeunes ayant un bac pro</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement du PIC à La Réunion</li> <li>- Déploiement du Service Public Régional de l'Orientation</li> <li>- Accès à l'apprentissage jusqu'à l'âge de 30 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concurrence de l'offre de formation entre les différents organismes publics et privés</li> <li>- Risque d'une marginalisation des organismes de formation au coeur des innovations numériques</li> <li>- Difficulté de mobilité des habitants en zone isolée (ex: cirque) pour accéder à l'emploi ou à la formation</li> <li>- Absence d'acquisition des savoirs de base (lecture, écriture,...)</li> <li>- Risque croissant de situation de chômage de longue durée</li> <li>- Evolution démographique qui accentue l'inemployabilité</li> </ul>								
<p><b>BESOIN</b> Améliorer l'accès à l'orientation, à la formation et à l'emploi pour les personnes les plus en difficulté</p>												
<p><b>Elever les compétences</b> Contribution du CESER « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société : éduquer, bâtir et transmettre » - Assemblée plénière du 14 mars 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'esprit d'entreprendre et de la création d'entreprise par des actions concertées avec les chambres consulaires</li> </ul> <p>Note du CESER "La réforme de l'apprentissage dans le cadre de loi du 5 septembre 2018"- Assemblée plénière du 13 décembre 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer et expérimenter des nouvelles méthodes pédagogiques par les organismes de formation pour diversifier les modalités d'acquisition des compétences (MOOC, FOAD, FEST,...)</li> <li>- Adapter les parcours de formation aux besoins des publics les plus en difficultés (NEET, demandeurs d'emploi, décrocheurs scolaires,...)</li> <li>- Repérer et mobiliser les "invisibles"</li> </ul>												
<p><b>Coopérer</b> Note du CESER "La réforme de l'apprentissage dans le cadre de loi du 5 septembre 2018"- Assemblée plénière du 13 décembre 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la coordination entre les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation afin de sécuriser les parcours de formation au sein des instances dédiées</li> </ul>												
<p><b>Agir</b> - Développer les formations à distance pour une meilleure accessibilité</p> <p>Note du CESER "La réforme de l'apprentissage dans le cadre de loi du 5 septembre 2018"- Assemblée plénière du 13 décembre 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en adéquation l'offre de formation et les besoins du monde économique</li> <li>- Promouvoir la diversité des parcours pour déconstruire les stéréotypes</li> <li>- Inciter et poursuivre la structuration des branches professionnelles sur le territoire</li> <li>- Élaborer et mettre en visibilité la démarche de Gestion Prévisionnelle en Emploi et en Compétence (GPEC)</li> <li>- Déployer le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)</li> <li>- Faciliter l'accès à la formation des publics en zone rurale isolée par une délocalisation des sessions de formation (ex : cirque)</li> </ul>												
<p><b>Responsabiliser</b> Note du CESER "La réforme de l'apprentissage dans le cadre de loi du 5 septembre 2018"- Assemblée plénière du 13 décembre 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer un Schéma Régional d'Information sur les Métiers et les Formations</li> </ul>												
<p><b>OS 5 UNE EUROPE PLUS PROCHE DES CITOYENS</b></p>												
THEMATIQUES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES								

<p><b>Consultation des citoyens</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence dans de nombreuses collectivités locales d'instances de consultation des citoyens (Conseils Citoyens, du Conseil Consultatif Citoyen, etc) et mise en place d'accompagnement en vue de leur structuration</li> <li>Rapport en cours Territoire à Citoyenneté Positive, CESER 2020 et Rapport CRCSUR "Etat des lieux des Conseils citoyens de La Réunion", 2019</li> <li>- Consultation fréquente de la population sur les projets d'envergure sur le territoire, particulièrement en 2019 avec des méthodes innovantes</li> <li>- Communication des collectivités territoriales sur les projets et capacité à mobiliser les publics les moins avertis</li> <li>- Prise en compte des arguments objectifs des citoyens dans les bilans du débat public</li> <li>- Participation des Réunionnais à la convention citoyenne pour le climat, porté par le CESE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de moyens budgétaires et d'infrastructures limitant les actions à mener au sein des Conseils citoyens</li> <li>- Manque de formation des conseillers</li> <li>- Manque de représentativité des habitants dans certains Conseils citoyens</li> <li>Rapport TCP, CESER 2020 et Rapport CRCSUR "Etat des lieux des Conseils citoyens de La Réunion", 2019</li> <li>- Absence de Conseil de Développement sur le territoire (instance de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales) conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015</li> <li>- Peu d'existence de Conseil de quartier à l'échelle des communes (loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité)</li> <li>- Faiblesse de certaines campagnes de communication qui n'ont débouché que sur de l'information</li> <li>- Absence d'échanges et de dialogues entre concepteurs de projets et habitants</li> <li>- Existence de la fracture numérique et impact sur la consultation numérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande des accompagnateurs de faire bénéficier aux conseillers des formations longue à l'instar des formations tout au long de la vie</li> <li>- Demande des instances consultatives de co-construire les politiques publiques locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de démotivation des citoyens dans les processus de consultation sur des projets à venir si leurs arguments ne sont pas pris en compte ou justifiés lors de leur rejet</li> </ul>										
<p><b>BESOINS</b> Assurer une meilleure prise en compte et proximité avec les citoyens dans la construction et la mise en oeuvre des politiques publiques</p>														
<p><b>Relever les compétences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les politiques de formation envers les citoyens engagés dans les instances participatives</li> <li>- Tendre vers les dispositifs de formation tout au long de la vie (proposer à ces citoyens conseillers d'autres formations lorsque le mandat de conseiller s'achève pour assurer un continuum)</li> </ul>														
<p><b>Coopérer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les liens entre les instances consultatives</li> <li>- Renforcer les liens entre les citoyens élus et les citoyens afin de déboucher sur la co-construction des politiques publiques</li> </ul>														
<p><b>Agir</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les instances de consultation afin de leur permettre un meilleur fonctionnement</li> <li>- Renforcer la communication des consultations citoyennes</li> </ul>														
<p><b>Responsabiliser</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer les politiques publiques co-construites entre les conseillers et les administrations</li> </ul>														
<p><b>Equilibre des territoires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion importante de personnes résidents dans les mi-pentes</li> <li>51% de la population vit sur le Littoral, 24 % dans les mi-pentes et 25 % dans les Hauts de l'île</li> <li>49 % des personnes résidants dans les mi-pentes ont un emploi (zone disposant d'une population la plus active)</li> <li>INSEE, Un Réunionnais sur quatre vit dans les Hauts, 2017</li> <li>- Présence dans les Hauts des secteurs traditionnels et développement des produits du terroir favorisant l'agrotourisme</li> <li>- Zones urbaines : plusieurs projets ont été réalisés selon une stratégie de développement durable intégré combinant les différents champs de compétence</li> <li>- Effort en terme de rattrapage des zones entrepris depuis quelques années et de revitalisation des territoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de services ou difficultés de maintien des services en zone rurale</li> <li>- Inégalité d'équipements et de services entre les zones, en particulier la zone des Hauts y est moins bien dotée</li> <li>68% des équipements localisés dans les Bas</li> <li>AGORAH, Bilan des observatoires 2019, décembre 2019</li> <li>- Manque d'activités économiques dans les hauts et les mi-pentes ainsi que dans certains bassins de vie en zone urbaine provoquant des déplacements des personnes y habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de filières novatrices en milieu rural depuis quelques années</li> <li>- Développement de logements dans les mi-pentes dû fait de friches ou fonciers vacants</li> <li>- Opportunité de développement d'activités économiques dans les zones en retrait (Hauts, Est, mi-pente)</li> <li>- Création et montée en gamme des structures d'hébergement afin de favoriser le tourisme rural</li> <li>- Image de qualité et d'authenticité permettant un rayonnement de La Réunion (double label de Parc National et Patrimoine mondial)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque d'accroissement des inégalités entre les zones, des exclusions et des discriminations</li> </ul>										
<p><b>BESOINS</b> Assurer une politique d'aménagement plus équilibrée des territoires</p>														

<b>Relever les compétences</b> - Renforcer l'investissement dans les infrastructures de formation, culturelles et sportives dans les zones les moins bien dotées																		
<b>Coopérer</b> - Encourager la coopération des zones urbaines et rurales																		
<b>Agir</b> - Favoriser le développement d'activités économiques dans les mi-pentes, les Hauts et l'Est de l'île - Favoriser les activités novatrices et en lien avec la transition écologique et les secteurs d'avenir dans les Hauts et les mi-pentes et plus généralement sur les fonciers vacants - Préserver la biodiversité des territoires des Hauts <b>Rapport "Quel aménagement pour les mi-pentes de La Réunion à l'horizon 2030" - Assemblée plénière du 19 novembre 2018</b> - Définir et mettre en oeuvre une politique volontariste de maîtrise du foncier dans les Hauts (meilleure connaissance du territoire, structuration de bourgs etc.) - Renforcer le développement des services dans les Hauts de l'île - Renforcer le développement et le soutien aux équipements culturels et sportifs dans les Hauts afin de renforcer la qualité de vie des résidents des Hauts - Faire des mi-pentes des espaces d'expérimentations en matière d'énergies renouvelables - Permettre une réduction des déplacements - habitation/emploi - habitation/loisir - Améliorer l'accès à la ressource eau et à l'assainissement - Poursuivre l'accompagnement des exploitants agricoles dans leurs volonté de diversifier leurs activités - Développer le marketing territorial afin de valoriser le potentiel de chaque espace tout en garantissant l'unité du territoire réunionnais																		
<b>Responsabiliser</b>																		
<b>Mobilisation des fonds européens</b>	- Mise en place des guichets uniques à destination des porteurs de projet	- Manque d'accessibilité des fonds européens aux TPE/PME composant la majorité du tissu économique réunionnais et aux associations - Procédures administratives et financières complexes Contribution du CESER sur l'allocation additionnelle spécifique de compensation des surcoûts alloués aux RUP - Assemblée plénière du 9 avril 2018	- Exigence de transparence et d'évaluation de l'utilisation des fonds UE															
<b>BESOIN</b> <b>Améliorer l'accessibilité et la visibilité des fonds européens</b>																		
<b>Elever les compétences</b> - Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets pour une plus grande appropriation des procédures																		
<b>Coopérer</b>																		
<b>Agir</b> - Revoir les critères d'attribution de certains dispositifs de l'ancienne programmation et élargir certaines actions à d'autres porteurs de projets, en prenant en compte les spécificités institutionnelles et économiques du territoire et au regard des besoins pressentis - Mieux communiquer sur l'existence des fonds européens et surtout sur la manière de les mobiliser																		
<b>Responsabiliser</b> - Mesurer l'impact de la mobilisation de ces fonds sur le territoire et dans différents secteurs clés, au delà d'une simple mesure des indicateurs de réalisation																		

## **ANNEXE**

**AVIS**

**DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL**

**EN VUE DE L'ÉLABORATION D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL  
POUR LA PRÉPARATION DES FUTURS PROGRAMMES  
OPÉRATIONNELS FEDER ET FSE + 2021-2027**

**16/01/2020**

### **En propos introductifs**

Par courriel en date du 23 décembre 2019, le Conseil régional consultait le CESER dans le cadre de l'élaboration des futurs programmes opérationnels FEDER et FSE + 2021-2027. Pour ce faire, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) confiée au Cabinet Ernst and Young a été mobilisée afin d'accompagner la Collectivité dans ses travaux.

Dans ce cadre, trois phases ont été identifiées :

- L'élaboration d'un diagnostic territorial répondant aux objectifs stratégiques retenus au niveau de l'Union européenne ;
- La construction d'une stratégie territoriale pour les futurs programmes, prenant nécessairement en compte les priorités fixées par l'Union européenne ;
- L'élaboration opérationnelle des futurs programmes.

Pour cette première consultation partenariale qui s'inscrit dans la première phase du processus d'élaboration, considérant le seul document reçu, le CESER s'interroge, en comparaison de la méthodologie adoptée pour la programmation 2014-2020, sur la forme des saisines à venir qui lui seront soumises aux différentes étapes de la démarche. Sera-t-il saisi sur le diagnostic territorial en lui-même ?

Au regard du caractère éminemment stratégique que revêt le diagnostic territorial qui va conditionner la définition des priorités de développement pour notre territoire (économiques, sociales/sociétales et environnementales) pour les six prochaines années, voire au-delà, le CESER a souhaité rendre un avis en deux temps. Il lui paraît en effet pertinent de pouvoir approfondir ses réflexions au sein de ses différentes commissions, et ce, d'autant plus que pour la première fois, il s'agit de recueillir les contributions sous forme de tableaux AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) pour chaque Objectif Stratégique (OS) ; méthode qui requiert de son point de vue une certaine expertise.

Aussi, pour respecter les délais impartis aux niveaux national et européen, sa première réponse (attendue au 16 janvier) questionnera la future architecture générale des POE découlant des orientations européennes au regard des besoins de notre territoire, mesurés entre autres par les indicateurs européens de compétitivité.

Ensuite, un second avis sera rendu pour le 5 février 2019 selon la forme prescrite reposant sur une approche sectorielle analysant les AFOM sous l'angle des enjeux à relever pour La Réunion.

**Le CESER entend répondre à l'exercice demandé en termes de besoins réelles et non en termes de priorités à sélectionner dans une exhaustivité de choix** comme énoncées dans le document de consultation (voir illustration en page 10 de l'avis du CESER). Les réunions du CESER, sous forme d'ateliers AFOM, serviront à définir les besoins qui détermineront les priorités adaptées à nos singularités.

### ***I. Définition du champs d'intervention de l'OS 1 « Une Europe plus intelligente ... »***

Le CESER constate que le libellé de l'OS 1 ne correspond pas à la position du Parlement Européen<sup>1</sup>. Celle-ci s'attache à « *Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'un développement et d'une transformation économiques, intelligents, innovants et inclusifs, d'une connectivité régionale dans le domaine des technologies, en développant les technologies de l'information et de la communication (TIC), la connectivité et une administration publique efficace* »<sup>2</sup>. De même, il souhaiterait que la déclinaison de cet objectif figurant au document (en page 9) s'agissant de la RDI (Recherche Innovation Développement) en faveur des entreprises soit

1 [http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0303\\_FR.pdf?redirect](http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0303_FR.pdf?redirect)

2 Voir page 27 du document en ligne : [http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0303\\_FR.pdf?redirect](http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0303_FR.pdf?redirect)

précisée conformément aux champs d'intervention définis à l'article 4 du projet de Règlement FEDER.

De ce fait, il est particulièrement important de souligner que les objectifs spécifiques sont rédigés de la façon suivante :

- 1) soutenant le développement et le renforcement des capacités de recherche et d'innovation, les investissements et les infrastructures, l'utilisation des technologies de pointe et soutenant et encourageant les pôles d'innovation entre les entreprises, la recherche, les universités et les pouvoirs publics.
- 2) renforçant la connectivité numérique et tirant pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des établissements scientifiques, des entreprises, des gouvernements et de l'administration publique au niveau régional et local, y compris des villes et villages intelligents;
- 3) renforçant la croissance durable et la compétitivité des PME et soutenant la création et le maintien de l'emploi et soutenant l'avancement et la modernisation technologiques
- 4) développant les compétences et les stratégies, et renforçant les capacités en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et équitable, l'économie circulaire, l'innovation sociale, l'esprit d'entreprise, le secteur du tourisme et la transition vers l'industrie 4.0<sup>3</sup>.

Au regard de ces éléments, le CESER estime que pour La Réunion, afin d'impulser une dynamique d'innovation, de compétitivité, de création d'emplois et de valeurs sur le territoire, il s'avère crucial de prendre en considération le tissu économique local constitué très **majoritairement de TPE-PME**. La dynamique d'ancrage territorial consacrée par l'ensemble des acteurs du territoire et pour laquelle les partenaires locaux se sont engagés (à La Réunion à travers de la signature d'un Mémoire)<sup>4</sup> doit demeurer une constante au cœur de toutes les politiques publiques et requiert donc un changement de paradigme.<sup>5</sup>

Il convient désormais d'investir massivement en faveur de ces entreprises, en particulier afin de :

- 1) les accompagner dans leur transition numérique pour améliorer leur position sur les marchés intérieur et extérieur et notamment rayonner dans la zone Océan Indien ;
- 2) développer la recherche appliquée en lien avec les structures de recherche fondamentale.

## **II. Analyse de l'indice européen de compétitivité (RCI) pour La Réunion**

Sur la base de l'article 32 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, le CESER, dans son rôle de « contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales » dans son récent rapport « *Les Indicateurs de Transformation du Territoire (INDICAT'TER)* »<sup>6</sup> répertorie des indicateurs locaux, nationaux et européens. Dans la continuité de sa démarche, il a souhaité élaborer son propre diagnostic en lien avec les indicateurs fournis par la Commission européenne. Ainsi, l'indice européen de compétitivité régional (Regional Competitiveness Index RCI) mesure les principaux facteurs de compétitivité des dix dernières années pour les régions de l'Union au niveau NUTS 2<sup>7</sup>, y compris La Réunion, dans une optique de comparaison des performances entre régions européennes. Plus de 70 indicateurs sont pris en compte pour mesurer la capacité des régions à

3 Voir page 27 du document en ligne : [http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0303\\_FR.pdf?redirect](http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0303_FR.pdf?redirect)

4 Mémoire « L'Ancrage territorial Réunion » - Région Réunion / CESER - 8 décembre 2018.

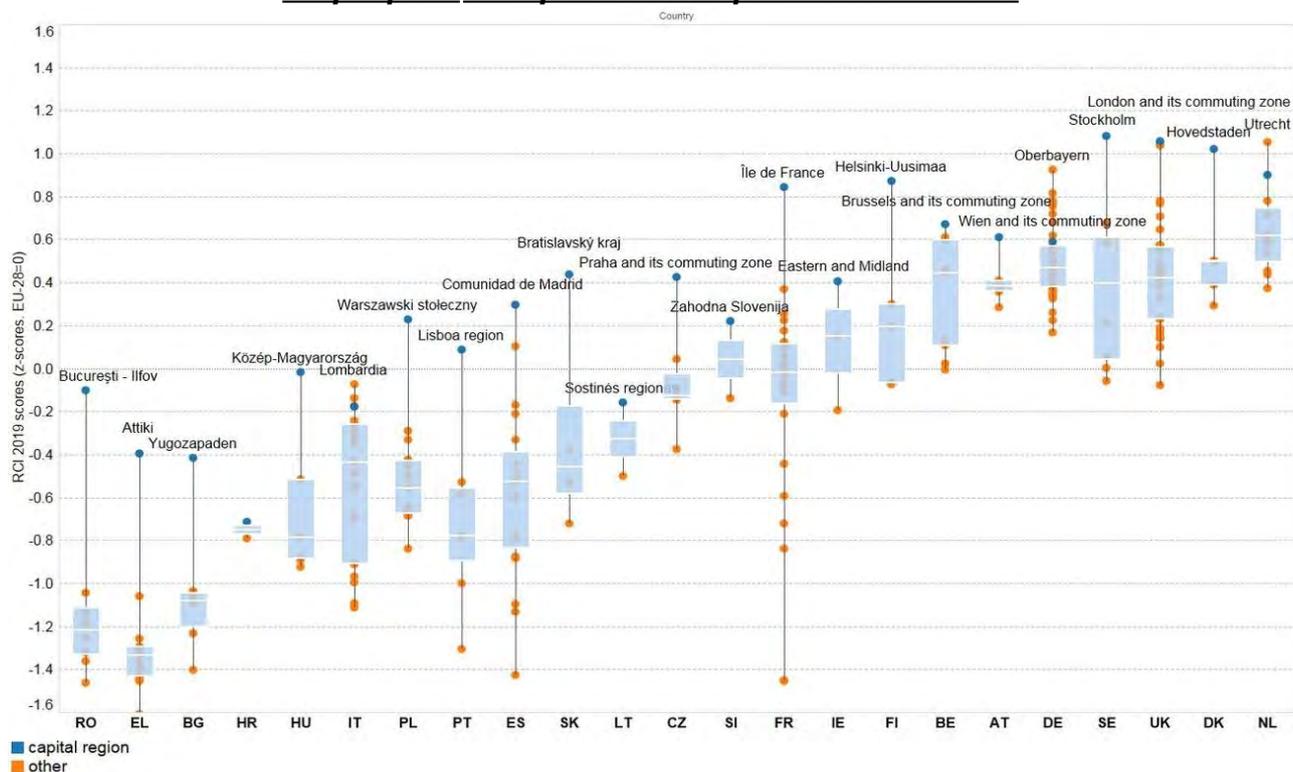
5 Rapport du CESER : « *L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion* » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016.

6 Contribution du CESER « *Les Indicateurs de Transformation du Territoire (INDICAT'TER)* » - Assemblée plénière du 15 novembre 2019.

7 NUTS 2 : La Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques est un découpage territorial destiné à faciliter les comparaisons entre régions de l'UE. Le niveau 2 correspond aux régions ayant entre 800 000 et 3 000 000 habitants.

offrir un environnement durable et attractif pour les entreprises et ses habitants. Pour le CESER, cet outil interactif permet d'identifier les forces et faiblesses des régions de l'UE ainsi que les besoins d'investissement qui leur sont propres.

**Graphique 1 : Comparaison européenne des RCI 2019**



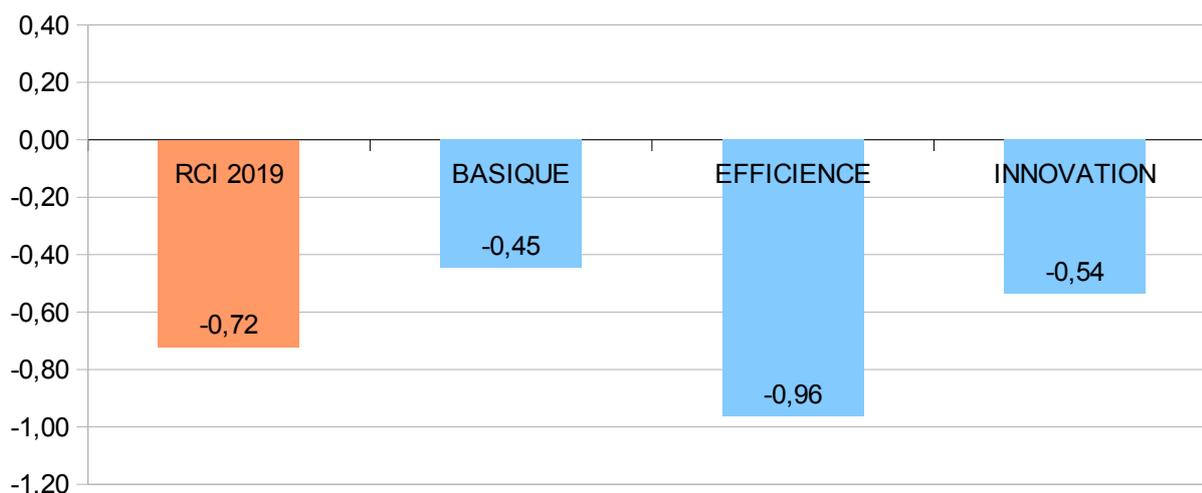
Source : The EU Regional Competitiveness index 2019, Paola Annoni et Lewis Dijkstra<sup>8</sup>

En 2019, il est constaté que La Réunion enregistre un score RCI de - 0,72. En d’autres termes, notre territoire est en dessous de la moyenne européenne en termes de compétitivité et se classe à la 217ème place sur 268 régions européennes au niveau NUTS 2 ; c’est-à-dire dans les niveaux de développement parmi les moins élevés de l’UE (voir graphique 1).<sup>9</sup>

<sup>8</sup> [https://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/work/2019\\_03\\_ri2019.pdf](https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/work/2019_03_ri2019.pdf)

<sup>9</sup> <https://cohesiondata.ec.europa.eu/stories/s/yt77-f74u>

## Graphique 2 : Décomposition du RCI 2019 à La Réunion



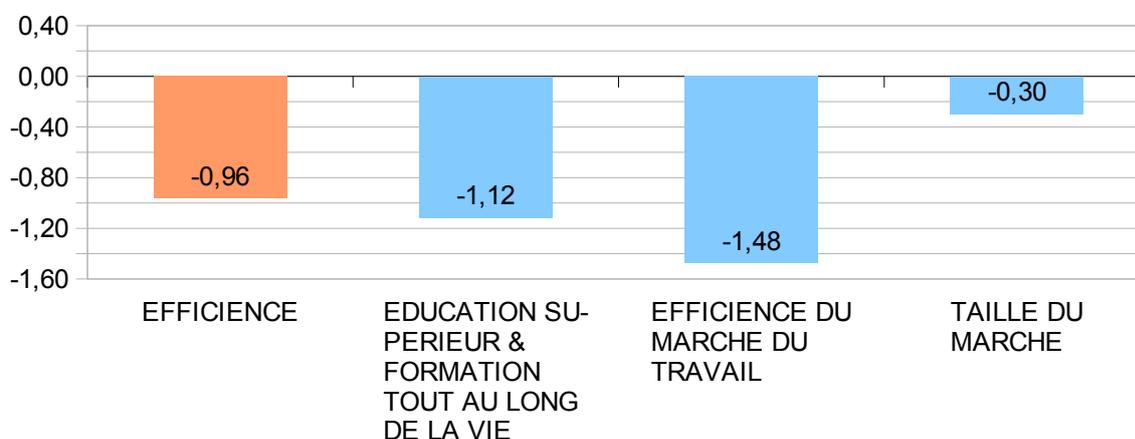
Source : European Competitiveness Index 2019

[https://ec.europa.eu/regional\\_policy/en/information/maps/regional\\_competitiveness/](https://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/maps/regional_competitiveness/)

En décomposant le RCI 2019 de La Réunion (voir graphique 2), le CESER observe que parmi les 3 sous-indices qui le composent, celui de l'efficacité fait davantage défaut (- 0,96), ensuite vient celui de l'innovation (- 0,54) et enfin l'indice basique (- 0,45). L'indice « efficacité » est lui-même mesuré par 3 indicateurs composites (voir graphique 3) :

- l'éducation supérieure et la formation tout au long de la vie,
- l'efficacité du marché du travail,
- la taille du marché.

## Graphique 3 : Décomposition de l'indice « Efficacité » du RCI 2019 de La Réunion



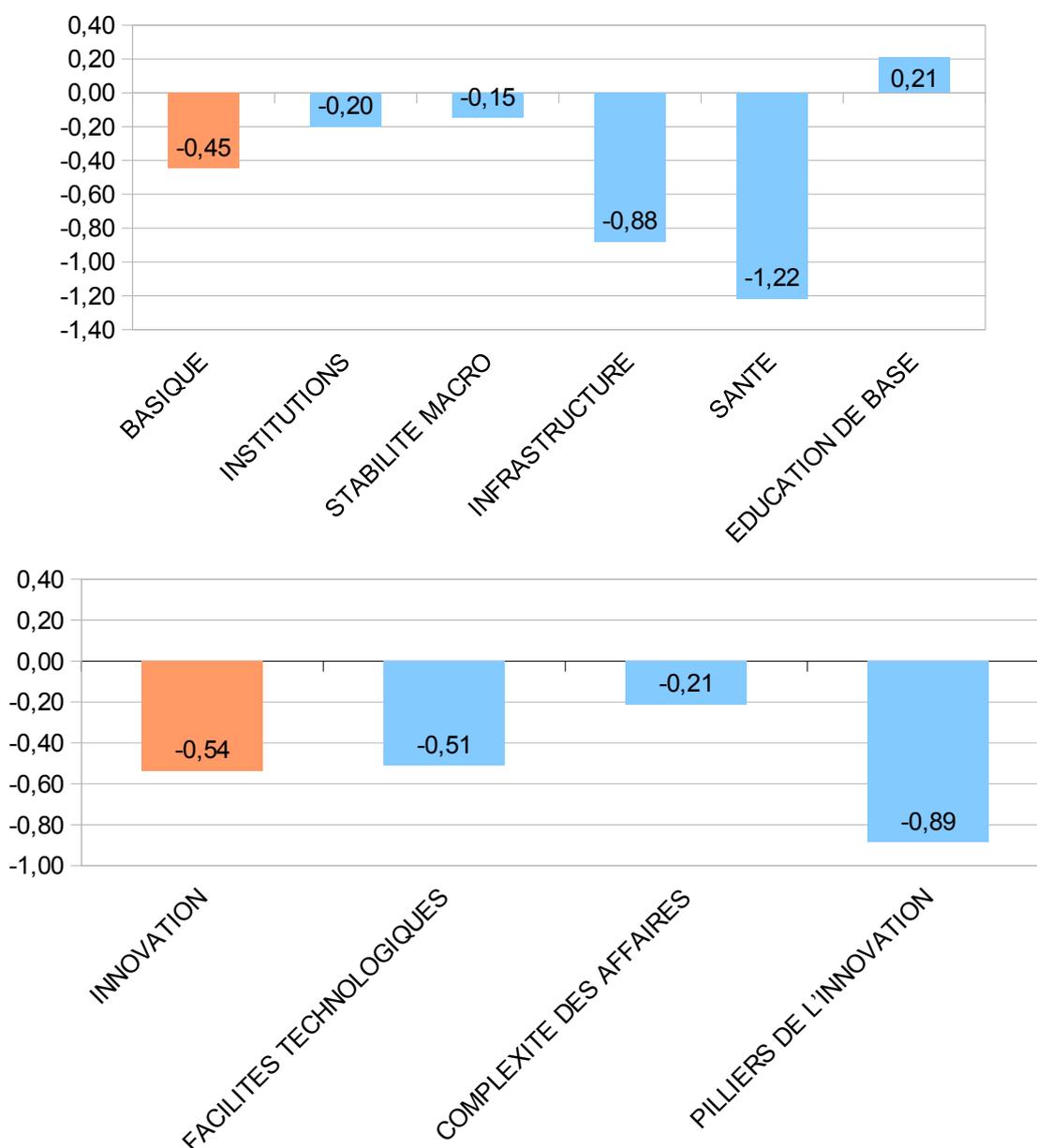
Source : European Competitiveness Index 2019

[https://ec.europa.eu/regional\\_policy/en/information/maps/regional\\_competitiveness/](https://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/maps/regional_competitiveness/)

L'efficacité du marché du travail est dégradée à La Réunion compte tenu du faible taux d'emploi, du fort niveau de chômage, de la persistance des discriminations de genre et de l'important décrochage scolaire. Ces difficultés induisent un niveau RCI à son tour bas. À noter que les indices des catégories « basique » et « innovation » et leurs sous-indices associés pour La

Réunion sont également en retrait par rapport à la moyenne européenne mais dans une moindre mesure (voir graphique 4).

**Graphique 4 : Décomposition de l'indice «Basique et Innovation» du RCI 2019 de La Réunion**



Source : European Competitiveness Index 2019  
[https://ec.europa.eu/regional\\_policy/en/information/maps/regional\\_competitiveness/](https://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/maps/regional_competitiveness/)

### **III. Des Objectifs Stratégiques à mettre en adéquation avec les spécificités du territoire**

Au regard des difficultés du territoire sur le volet « efficacité » du marché du travail et donc du besoin accru de rattrapage en la matière, le CESER s'est livré à un exercice de correspondance entre les indicateurs du RCI notamment pour la catégorie « efficacité » (voir tableau 1) et les OS ciblant les priorités thématiques prédéfinies.

**Tableau 1 : Correspondance entre les indicateurs d'efficience du RCI 2019 et les fléchages des objectifs stratégiques**

EFFICIENCE		
EDUCATION SUPERIEUR ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	EFFICIENCE DU MARCHE DU TRAVAIL	TAILLE DU MARCHE
Niveau d'éducation supérieure	Taux d'emploi (hors agriculture)	Revenu disponible par habitant
Formation tout au long de la vie	Taux de chômage à long terme	Taille du marché potentiel en PIB
Décrochage scolaire	Taux de chômage	Taille du marché potentiel en population
Achèvement du premier cycle du secondaire uniquement	Productivité du travail	
	Taux de chômage homme-femme	
	Taux d'emploi homme-femme	
	Chômage des femmes	
	NEET	
	Temps partiel non voulu et travail temporaire	
Légende		
OS 1 : Europe intelligente	OS 2 : Europe plus verte	OS 3 : Europe plus connectée
OS 4 : Europe plus sociale	OS 5 : Europe plus citoyenne	Blanc : pas de correspondance avec un OS

Source : European Competitiveness Index 2019

[https://ec.europa.eu/regional\\_policy/en/information/maps/regional\\_competitiveness/](https://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/maps/regional_competitiveness/)

Le CESER observe (voir tableau 1) :

- Alors que 65 % des crédits européens seraient concentrés sur les OS 1 et 2, ces derniers n'auraient d'incidence que sur 3 indicateurs d'efficience sur les 16 ci-dessus, à savoir le revenu disponible par habitant, la taille du marché potentiel en PIB et en population.
- À l'inverse, les 13 autres indicateurs relèvent davantage de l'OS 4 « Une Europe plus sociale ... » alors que celui-ci semble moins prioritaire en termes de répartition budgétaire (seulement 35 % des crédits répartis sur les OS 3, 4 et 5). Pourtant, les besoins propres et spécifiques du territoire requiert un accompagnement renforcé sur cet objectif, et ce dès le début de la mise en œuvre de la nouvelle programmation.

Le même exercice a été réalisé pour les volets « basique » (Tableau 2) et « innovation » (Tableau 3).

**Tableau 2: Correspondance entre indicateurs « basique » du RCI 2019 et les fléchages des objectifs stratégiques**

BASIQUE					
INSTITUTIONS	STABILITE MACRO	INFRASTRUCTURE	SANTE	EDUCATION DE BASE	
Qualité et responsabilité des services gouvernementaux	Surplus/déficit du gouvernement	Accessibilité des routes	Accidents de la route	Formations parrainées par employeurs	
Corruption	Epargne nationale brute	Accessibilité du chemin de fer	Espérance de vie en bonne santé	Accès à l'information sur l'éducation	
Impartialité des services gouvernementaux	Rendement des obligations d'État	Vols passagers	Mortalité infantile	Langue étrangère	
+ 17 indicateurs nationaux de gouvernance	Dette du gouvernement		Taux de mortalité du aux cancers		
	Investissement net		Taux de mortalité par arrêts cardiaques		
			Suicide		
Légende					
OS 1 : Europe intelligente	OS 2 : Europe plus verte	OS 3 : Europe plus connectée	OS 4 : Europe plus sociale	OS 5 : Europe plus citoyenne	Blanc : pas de correspondance avec un OS

Source : European Competitiveness Index 2019

[https://ec.europa.eu/regional\\_policy/en/information/maps/regional\\_competitiveness/](https://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/maps/regional_competitiveness/)

Concernant le volet « basique » :

- Les sous-dimensions relatives à la santé et à l'éducation de base relèvent encore une fois davantage de l'OS 4 « Une Europe plus sociale ».
- L'OS 3 « Une Europe plus connectée » couvre une partie des infrastructures routières, ferroviaires et même maritimes mais oublie les infrastructures aéroportuaires et la mobilité aérienne, essentielles dans un contexte insulaire et dans une logique de compensation des surcoûts liés à l'éloignement. En conséquence, la mobilité aérienne doit faire partie intégrante des objectifs d'intermodalités et de mobilité transfrontalière détaillés dans l'OS 3.

De plus, le RCI ne prend pas en compte les indicateurs environnementaux alors que ceux-ci n'en restent pas moins centraux, au regard des enjeux liés à la transition énergétique, au changement climatique et à la gestion de l'eau et des déchets, comme détaillés dans l'OS 2 « Une Europe plus verte ».<sup>10</sup>

De nombreuses avancées restent à réaliser en termes d'infrastructures vertes (énergies renouvelables, structures de gestion et de recyclage des déchets, assainissement durable, ...) afin de rattraper les autres régions tout en s'inscrivant dans l'ambition définie par la Commission Européenne dans son Pacte Vert, et à la fois en cohérence avec les orientations des documents de planification régionaux (PPE, SRCAE, SAR, ...) <sup>11</sup>. L'OS 2 doit donc répondre aux besoins de La Réunion pour lui permettre d'atteindre, entre autres, la neutralité carbone, une efficacité énergétique optimisée, une économie circulaire généralisée et une biodiversité préservée. Le CESER considère que ces transitions à opérer représentent des gisements potentiels d'emplois locaux importants à prioriser dans la lutte contre le chômage à La Réunion.

Par ailleurs, le volet « institutions » qui comporte un certain nombre d'indicateurs de gouvernance ne se retrouvent pas directement dans les cibles des objectifs stratégiques. Le CESER suggère que l'OS 5 « Une Europe plus citoyenne... » prenne en considération les enjeux de de gouvernance partagée et de démocratie participative afin de remettre le citoyen au cœur des

10 Contribution du CESER : « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire Territoire(s), Faire société : Informer, Bâtir et Transmettre » - Assemblée plénière du 19 mars 2019.

11 PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, SRCAE : Schéma Régional Climat Air Énergie, SAR : Schéma d'Aménagement Régional, ...

politiques européennes. Il s'agit de s'inscrire dans la continuité des consultations citoyennes lancées dès 2017 suite à la publication du Livre blanc sur l'avenir de l'Europe.

**Tableau 3 : Correspondance indicateurs d'innovation du RCI 2019 et les fléchages des objectifs stratégiques**

INNOVATION		
FACILITES TECHNOLOGIQUES	COMPLEXITE DES AFFAIRES	PILIER DE L'INNOVATION
Accès au haut débit	Emplois dans les activités scientifiques (K-N sectors)	Emplois dans la création/innovation
Individus achetant sur internet	Croissance de la valeurs ajoutés dans activités scientifiques (K-N sectors)	Travailleurs dans le domaine de la R&D
Accès des ménages à internet	TPE-PME innovantes	Publications scientifiques
+ 6 indicateurs nationaux	Marketing organisationnel innovateurs dans les TPE-PME	Dépenses internes en R&D
		Ressources humaines en Sciences et Technologie
		Emplois dans les secteurs intensifs en technologie et savoir
		Exports dans les industries manufacturières de haute technologie
		Ventes d'innovations nouvelles sur le marché et diffusion dans les productions en entreprise
Légende		
OS 1 : Europe intelligente	OS 2 : Europe plus verte	OS 3 : Europe plus connectée
OS 4 : Europe plus sociale	OS 5 : Europe plus citoyenne	Blanc : pas de correspondance avec un OS

Source : European Competitiveness Index 2019

[https://ec.europa.eu/regional\\_policy/en/information/maps/regional\\_competitiveness/](https://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/maps/regional_competitiveness/)

Enfin la partie « Innovation » de l'indicateur RCI 2019 est couverte à la fois par l'OS 1 « Une Europe plus intelligente » et l'OS 3 « Une Europe plus connectée » pour ce qui concerne les infrastructures numériques. Ce dernier occulte les difficultés des usagers à l'utilisation des outils, lesquelles conjuguées à l'illettrisme se transforment en « illectronisme » latent pour une partie importante de la population réunionnaise. Afin de favoriser une transformation économique intelligente et innovante du territoire, l'accent doit être mis sur le développement de l'accompagnement des TPE-PME dans les investissements d'innovation et de recherche. Cette politique, couplée à une digitalisation intensive, permettrait de développer la compétitivité, à condition de s'assurer des bénéfices pour les entreprises réunionnaises (cf. supra).

#### **IV. Des évaluations préalables et des modalités de gouvernance à adapter**

Concernant le **diagnostic territorial** à venir devant « permettre de dégager les problématiques du territoire auxquelles la stratégie devra apporter des pistes de solution »<sup>12</sup>, le CESER rappelle ses préconisations antérieures. Il en souligne à nouveau le caractère fondamental, constituant d'une

12 Cf. Orientations budgétaires du CESER du Conseil régional pour l'exercice 2020.

part, le point de départ de toute analyse sur lequel reposera la pertinence des choix stratégiques et d'autre part, la situation de référence pour apprécier l'atteinte des objectifs fixés ; aussi rappelle-t-il la nécessité de tenir compte de l'évolution de toutes données contextuelles.<sup>13</sup>

Le CESER avait préconisé, pour l'ensemble des politiques européennes, la réalisation d'Évaluations Socio-Économiques ex ante pour mesurer non seulement les impacts directs ou indirects pour les bénéficiaires et le territoire, mais également les effets vertueux des interventions en termes d'externalités positives (exemples de l'innovation ou de l'ouverture territoriale).

En la matière, il souligne le rôle prépondérant à assigner au CRE (Comité Régional d'Évaluation), à vocation partenariale, placé auprès de l'AGILE (Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne).

Aussi, concernant les modalités de **gouvernance territoriale**, le CESER rappelle la nécessité impérieuse de maintenir une approche intégrée de l'ensemble des programmes qui irriguent les politiques menées sur et pour notre territoire. Pour s'assurer de la cohérence globale, il est également indispensable de tenir compte des autres politiques conduites impactant La Réunion, qu'elles soient européennes, nationales ou locales.

Pour ce faire, une instance de concertation élargie lui paraît justifiée ; de même que la création d'une Commission « Europe » au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique.

Le CESER avait pris connaissance avec grand intérêt que le Conseil régional, conformément à ses engagements, lancerait une consultation citoyenne au sujet de la préparation des futurs programmes. Celle-ci pourrait s'opérer par voie électronique comme les régions de Guadeloupe, Nouvelle Aquitaine ou Normandie l'ont fait depuis octobre 2019<sup>14</sup>.

Enfin, le CESER rappelle et partage une nouvelle fois les positions du Conseil régional pour « *un traitement sur mesure des RUP afin que les orientations européennes soient déclinées de manière cohérente et en conséquence qu'une gestion territorialisée des programmes soit définie dans le cadre partenarial qui a toujours été de mise sur le territoire réunionnais* ». <sup>15</sup>

Aussi, se satisfait-il de l'attention particulière portée par la Commission européenne aux RUP au travers de la déclinaison opérationnelle de la nouvelle stratégie à leur égard définie en 2017.<sup>16</sup>

Il invite le Conseil régional à poursuivre ses négociations, à tous les niveaux d'intervention, afin que les singularités des RUP, dont La Réunion, soient davantage défendues sur la base de l'article 349 du TFUE<sup>17</sup> (dont la portée a été confortée par la Cour de Justice de l'Union Européenne<sup>18</sup>), et que les incohérences des politiques européennes à notre égard prennent fin.<sup>19</sup>

---

13 Contribution du CESER : « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion – à partir de l'exemple des programmes européens » - Assemblée plénière du 4 mars 2010. Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2020 – Assemblée plénière du 22 octobre 2019.

14 <https://www.europe-en-normandie.eu/page/documents-de-travail>

15 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

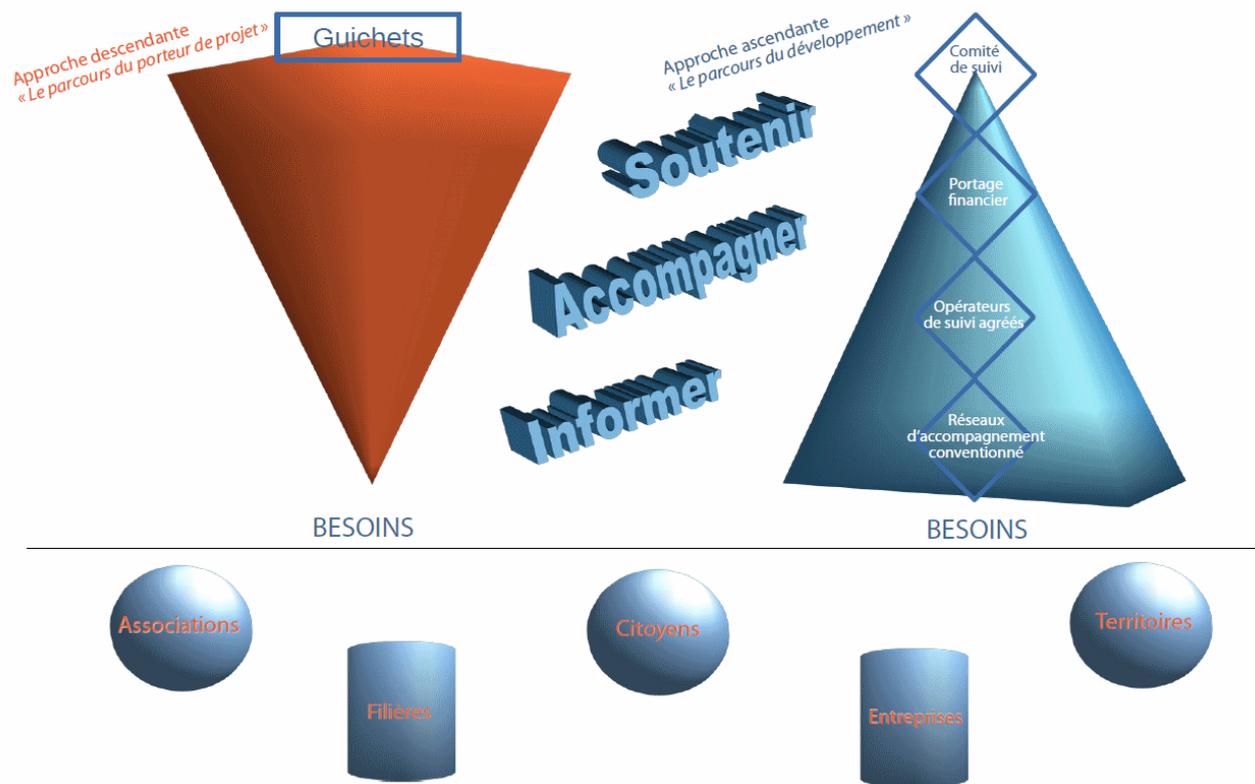
16 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, au Comité des Régions et à la Banque européenne d'investissement : « Un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les Régions ultrapériphériques de l'Union européenne » - 24 octobre 2017.

17 Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne.

18 Cour de Justice de l'Union Européenne du 15 décembre 2015.

19 Contribution du CESER du 30 janvier 2017 en vue de l'élaboration du Mémorandum des RUP 2017.

## LES FONDS EUROPÉENS POUR UN PARCOURS DE CROISSANCE



Source : Avis du CESER du 18 juin 2019 sur les RAMO (Rapports Annuels de Mise en Oeuvre) des programmes opérationnels européens pour l'année 2018.